



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale du Trésor

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OCEAN INDIEN

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE L'AEOI

N° 13 - septembre 2021

Dettes publiques en AEOI

Editorial

Chers lecteurs,

Ce nouveau numéro de notre Lettre mensuelle régionale est consacré à la dette publique dans les pays de la région Afrique de l'Est Océan Indien. Jérôme Baconin étant malheureusement hospitalisé, j'introduis cette lettre mensuelle à sa place, tout en espérant qu'il se remette au plus vite.

Le sujet de la dette publique a suscité des polémiques dans l'espace public, en Afrique de l'Est comme ailleurs. Au Kenya, où après avoir enflammé les réseaux sociaux au printemps, il a fait l'objet de déclarations du Gouverneur de la CBK puis du Parlement, s'inquiétant de l'évolution insoutenable de cette dette. La question de la dette est en effet hautement politique : elle est intrinsèque au développement d'un pays en termes d'infrastructures publiques et attachée à des enjeux de souveraineté lorsqu'elle est en majorité externe (ce qui est le cas de 11/15 pays). Dans certains pays, la charge de la dette représente une part importante des recettes (au détriment des dépenses sociales), ou des exports (ce qui pose la question de sa vulnérabilité aux variations de change et aux devises). Le FMI a ainsi classé 2 pays de la zone en surendettement, 5 en risque élevé et le reste en risque modéré, ceux qui étaient encore en risque faible ayant vu leur situation se détériorer pendant la crise sanitaire (Ouganda, Rwanda, Tanzanie). La crise a mis en avant les fragilités de ces dettes, même si l'initiative de suspension des intérêts de la dette (ISSD) a temporairement allégé les contraintes de trésorerie. L'Éthiopie a choisi d'avoir recours au *Common Framework*, au risque de voir sa notation dégradée, et sera peut-être suivie par d'autres pays. Avec plus de recul historique, l'initiative PPTE, dont ont bénéficié 9 pays de la zone il y a vingt ans, a permis de faire baisser durablement les ratios de dette, mais les trajectoires à la hausse continuent d'inquiéter, posant la question du modèle de financement de ces Etats.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture de cette lettre économique régionale et remercie nos collègues d'Addis Abeba, Dar es Salam, Kampala, Khartoum, Kigali et Tananarive pour leur travail.

Héloïse **TOURNOUX**

Adjointe au Chef du Service économique régional

Sommaire

- Communauté d'Afrique de l'Est : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie
- Corne de l'Afrique : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan
- Océan Indien : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles
- Le graphique du mois
- Vos contacts SE/SER

Perspectives régionales

Par le SER de Nairobi

Une dette publique en hausse depuis l'initiative PPTE, avec une structure de la dette externe qui évolue

Entre 2000 et 2020, la majeure partie des pays de la zone, à l'exception du Soudan, de Maurice et du Kenya, ont vu leur ratio de dette/PIB diminuer, avec un point bas à la fin des années 2000 suite aux allègements de dette de l'initiative PPTE pour 9 pays de la zone dont 7 pays ont aujourd'hui atteint le point d'achèvement et 2 le point de décision. Cependant, depuis ces allègements de dette, les dettes publiques s'inscrivent à nouveau en hausse ces 10 dernières années, portées par des déficits budgétaires chroniques. Les dettes externes ont à nouveau progressé et leur composition a évolué : alors que la part des créanciers multilatéraux reste stable (autour de 47,0 %), au niveau agrégé, la part des créanciers bilatéraux diminue de 45,6 % à 33,2 % à la faveur des créanciers privés qui représentent, en 2019, 19,1 % de la dette externe de la zone (20,9 Mds USD). Cependant, cette hausse de l'endettement externe privé se concentre principalement en Ethiopie, au Kenya et au Soudan qui représentent, à eux trois, 88,8 % de la part privée. La Chine est aujourd'hui le premier créancier bilatéral dans de nombreux pays de la zone. Le service de la dette est de plus en plus préoccupant.

La majeure partie des pays de l'AEIO ont des niveaux de dette publique en 2020, en part de PIB, inférieurs à ceux qu'ils avaient en 2000. Seuls le Soudan (143,2 % du PIB en 2000 ; 262,5 % en 2020), Maurice (57,7 % ; 87,8 %) et le Kenya (52,2 % ; 68,7 %) ont vu leurs dettes augmenter proportionnellement au PIB au cours des 20 dernières années. Dans ces trois pays, l'augmentation de la dette publique a eu lieu au cours des 10 dernières années, leurs niveaux d'endettement ayant diminué en 2010 (respectivement à 74,6 % ; 55,1 % et 44,4 %) par rapport à 2000. **Plus globalement, les analyses de viabilité de la dette externe se sont récemment dégradées** : le Kenya, l'Ethiopie, Djibouti et le Burundi et le Soudan du Sud ont un risque de surendettement externe élevé, les Comores, le Rwanda l'Ouganda, la Tanzanie et Madagascar un risque modéré, tandis que le Soudan et la Somalie sont en situation de surendettement.

L'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE ; cf infra), qui a bénéficié à 9 pays de la zone AEIO - dont 7 pays ont atteint le point d'achèvement et 2 le point de décision, a permis de diminuer les pressions sur la dette au début des années 2000. L'Ethiopie a connu un allègement de 3 532 MUSD en 2004 ; Le Burundi de 810 MUSD en 2009 ; le Rwanda de 1 035 MUSD en 2005 ; les Comores de 107 MUSD en 2012 ; la Tanzanie de 3 890 MUSD en 2001 ; Madagascar de 2 169 MUSD en 2004 ; et l'Ouganda de 3 684 MUSD en 2000. La Somalie et le Soudan sont les derniers pays de la zone à avoir atteint le point de décision et devraient atteindre le point d'achèvement dans les prochaines années.

Portées par des déficits budgétaires importants pour financer le besoin en infrastructure, les dettes publiques des pays de l'AEIO, bénéficiaires ou non de l'initiative PPTE, s'inscrivent à nouveau dans une trajectoire haussière depuis 2010. Seul les Comores (30,5 % du PIB en 2010 ; 26,8 % en 2020) et l'Erythrée (198,4 % ; 184,7 %) ne suivent pas cette tendance. Les augmentations de dette les plus marquées de la zone sur la décennie se retrouvent au Soudan, où la dette a augmenté de 188,0 point de PIB (pdpib) pour atteindre 262,5 % en 2020 ; au Rwanda, où elle atteint 71,3 % (+55,6 pdpib) et à Maurice, qui a vu sa dette augmenter de 32,7 pdpib pour atteindre 87,8 % en 2020.

La dette externe est aujourd'hui dominante dans la plupart des pays. Seules les dettes de Maurice et des Seychelles mais aussi du Burundi et d'Erythrée, sont constituées majoritairement de dette domestique, financée par des obligations (T-Bonds) ou par des facilités de la banque centrale.

Sur les 12 pays de l'AEIO considérés¹, la dette externe a connu une hausse tendancielle depuis le début des années 2000 (+184,0 %). **Depuis 2010, la dette externe en part de PIB augmente** dans tous les pays sauf au

¹ Selon la disponibilité des bases de données communes : Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Ouganda

Burundi (- 4,5 pdb ; 14,2 % du PIB) et aux Comores (-6,8 pdb ; 20,5 %), et notamment +62,8 pdb au Soudan (86,3 %) ; + 26,3 pdb au Rwanda (38,6 %) ; 14,0 pdb au Kenya (31,5 %).

En outre, la structure de la dette externe de l'AEOI a évolué à la faveur de l'endettement privé. Alors que les parts de dette externe de l'AEOI auprès de ses créanciers multilatéraux et bilatéraux étaient similaires en 2000, respectivement 47,5 % (18,3 Mds USD) et 45,6 % (17,6 Mds USD), la part bilatérale a diminué pour atteindre 33,2 % (36,3 Mds USD) en 2019, tandis que la part des créanciers multilatéraux est restée stable et majoritaire (47,7 % ; 52,1 Mds USD). Cette diminution relative de l'endettement bilatéral s'est faite à la faveur des créanciers privés : alors qu'ils ne comptaient que pour 6,9 % de l'endettement externe total (2,6 Mds USD) de l'AEOI en 2000, ils représentent, en 2019, 19,1 % (20,9 Mds USD).

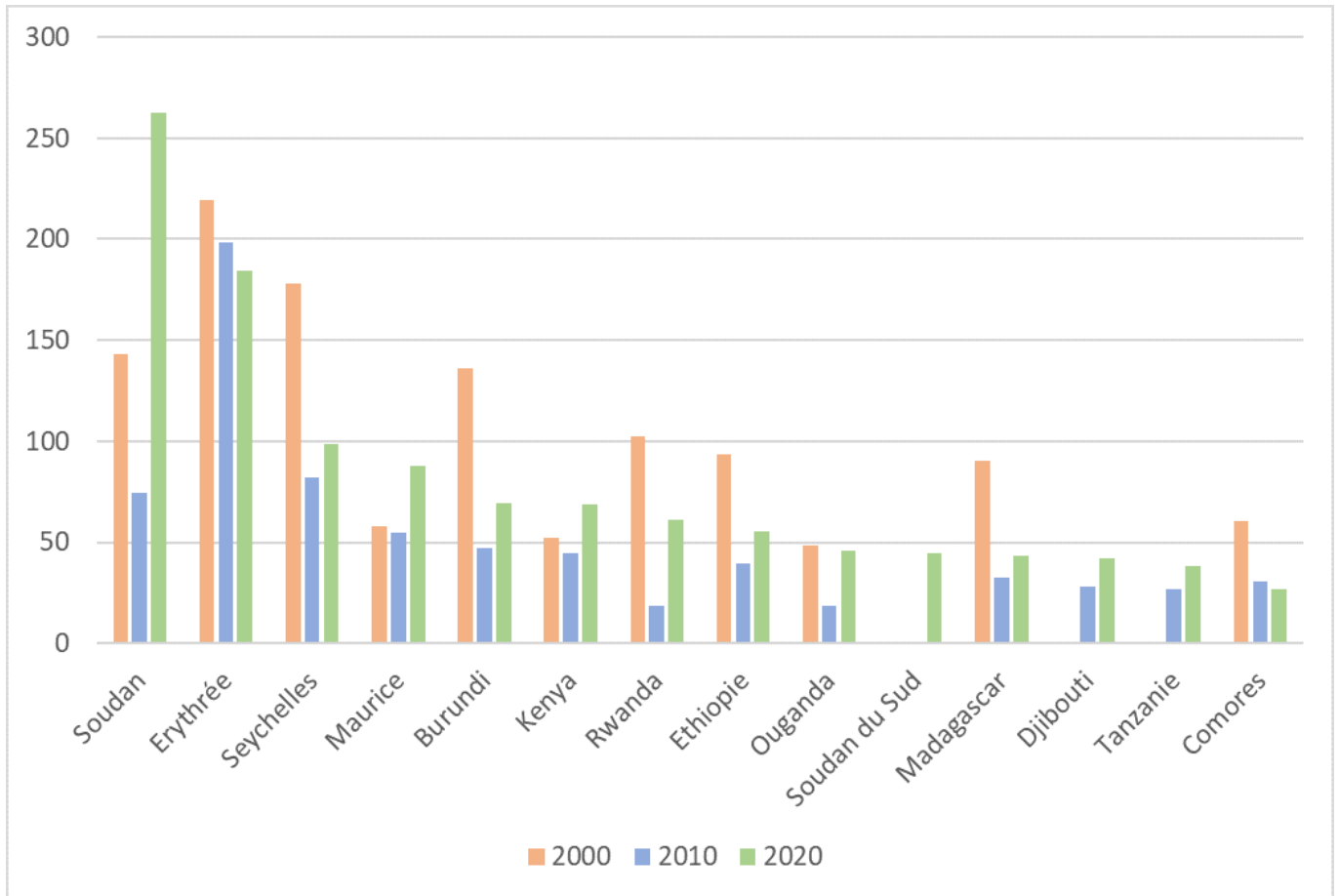
Dans les pays considérés, 5 pays ont une part de dette externe commerciale supérieure à 10,0 % en 2019, alors que l'on n'en comptait aucun en 2000, et pour 3 pays elle est supérieure à 20,0 % : le Soudan (28,4 % ; contre 17,5 % en 2000), l'Éthiopie (24,8 % ; 2,2 %) et le Kenya (23,6 % ; 9,2 %). Après un pic à 25,8 % en 2013, la part commerciale de la dette externe rwandaise s'élève à 11,9 % en 2019. Enfin, pour la Tanzanie elle s'élève à 11,0 %, contre 3,1 % en 2000. **La structure de la dette privée de ces trois pays diffère.** En Éthiopie, la majeure partie de cette dette est détenue par des banques commerciales (4,2 Mds USD ; 61,3 %), alors que l'*Eurobond2024* émis en 2014, d'une valeur de 1,0 Mds USD, reste minoritaire (14,7 %). Au Kenya, les différentes émissions obligataires depuis 2014 comptent pour 85,9 % (6,1 Mds USD) de la dette externe commerciale, le reste (1,0 Mds USD), est détenu par des banques commerciales. Au Soudan, elle se répartit entre les banques commerciales (44,9 % ; 2,1 Mds USD) et les autres créanciers privés (55,1 % ; 2,5 Mds USD).

Alors que les pays membres du Club de Paris deviennent des créanciers moins importants dans la région, de nouveaux acteurs dont la Chine, ont émergé. Le stock de créances des pays de l'AEOI auprès des pays membres du Club de Paris a diminué de 10,5 Mds USD en 2000 à 8,1 Mds USD en 2019 – et plus encore en proportion de la dette bilatérale, dont il représentait 59,7 % en 2000, contre 22,3 % en 2019. Ce désengagement a permis l'émergence de nouveaux acteurs dans la zone, comme la Chine, qui voit ses créances augmenter de 1,3 Mds USD en 2000 à 19,6 Mds USD, soit 54,0 % de l'endettement externe bilatéral et 17,9 % de l'endettement externe total de la zone. **En 19 ans, à l'exception du Burundi et de la Somalie, la Chine a vu sa part dans la dette externe bilatérale augmenter dans tous les pays, en faisant le premier créancier bilatéral dans de nombreux pays.** En **Éthiopie**, avec 6,5 Mds USD, la Chine compte pour 77,0 % de la dette bilatérale (contre 2,5 % en 2000 avec 61,6 MUSD) et pour 23,8 % de la dette externe totale. Dans le même temps, la part du Club de Paris a diminué de 73,5 % à 8,0 %. Cette hausse se matérialise par des financements d'importants projets dans les transports et notamment les prêts pour la construction de la ligne de train Addis Abeba – Djibouti (2,8 Mds USD) et de Sebeta à Adama (2,4 Mds USD). Au **Kenya**, l'endettement bilatéral auprès de la Chine est passé de 8,8 MUSD en 2000 (0,5 %) à 7,5 Mds USD en 2019 (73,1 %), notamment avec la signature du prêt pour la construction du SGR reliant Mombassa à Nairobi en 2014 (3,2 Mds USD). Dans le même temps, la part du Club de Paris a diminué de 94,9 % à 25,7 %. A **Djibouti**, la dette bilatérale chinoise atteint 1,2 Mds USD en 2019 (79,3 %) contre 4,2 MUSD en 2000 (4,2 %) alors que la dette bilatérale des pays membres du Club de Paris est restée relativement stable autour 48 MUSD (3,2 % en 2019).

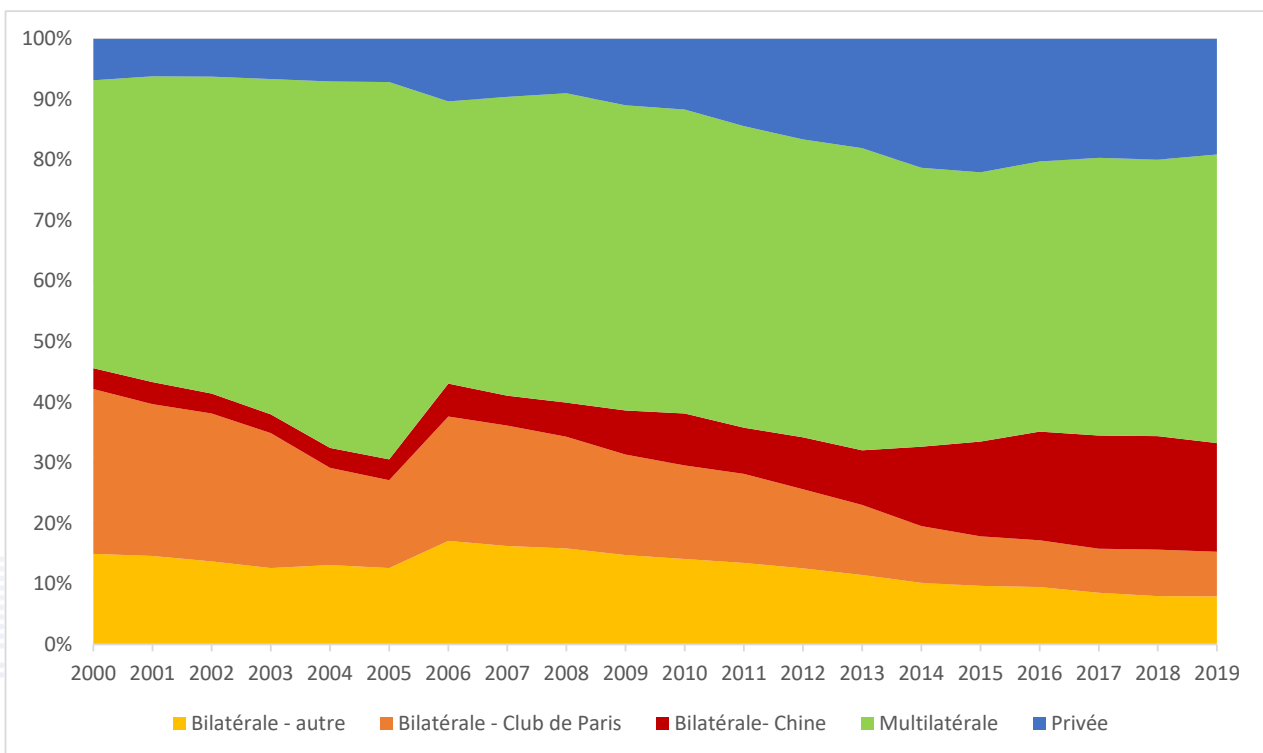
En cumulé sur la période 2020-2022, le Kenya (3,5 Mds USD) et l'Éthiopie (2,1 Mds USD), sont les pays ayant les services de dettes PPG auprès de créancier bilatéraux les plus élevés de la zone. Viennent ensuite l'Ouganda (603 MUSD), la Tanzanie (578 MUSD), Djibouti (374 MUSD) et Madagascar (104 MUSD). Le niveau du service de la dette des pays de l'AEOI en 2022, année de la fin de la DSSI, restera élevé et augmentera dans certains pays. En particulier, le Kenya, qui a demandé de bénéficier de l'extension de la DSSI au 2ème semestre 2021, verra son service de la dette augmenter de 3,0 % en 2022 (1,2 Mds USD) ; l'Ouganda de 5,9 % (223 MUSD) et l'Éthiopie le verra diminuer de 4,7 % mais rester élevé à 678,5 MUSD alors que le pays fait face à une pénurie structurelle de devises.

Sur la période 2020-2022, la Chine reste le principal récipiendaire des services de dette des pays de l'AEOI : en moyenne sur la période, elle compte pour 84,9 % de celui de Djibouti, 83,6 % en Ouganda, 82,3 % au Kenya et 76,9 % en Éthiopie.

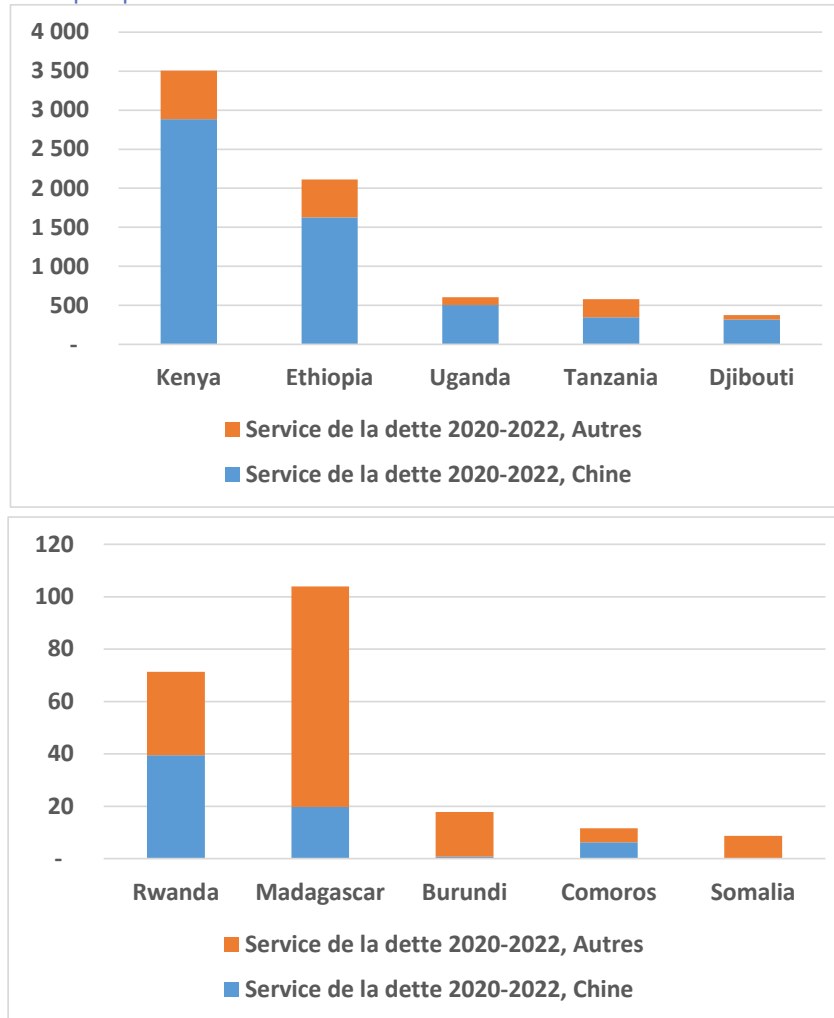
Graphique 1 : Dettes publiques, % de PIB, 2000, 2010, 2020



Graphique 2 : Evolution de la structure de la dette externe en AEOI, 2000-2019



Graphiques 3-4 : Service de la dette externe bilatérale 2020-2022



L'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)

En 2021, sur les 9 pays de l'AEIO en ayant bénéficié dans la région, 3 pays (Erythrée, Somalie, Soudan) relèvent encore de l'initiative PPTE, lancée en 1996 par le FMI et la Banque Mondiale afin de faciliter les allègements de dette pour les pays éligibles (39 au total). Cette initiative se décompose en deux étapes :

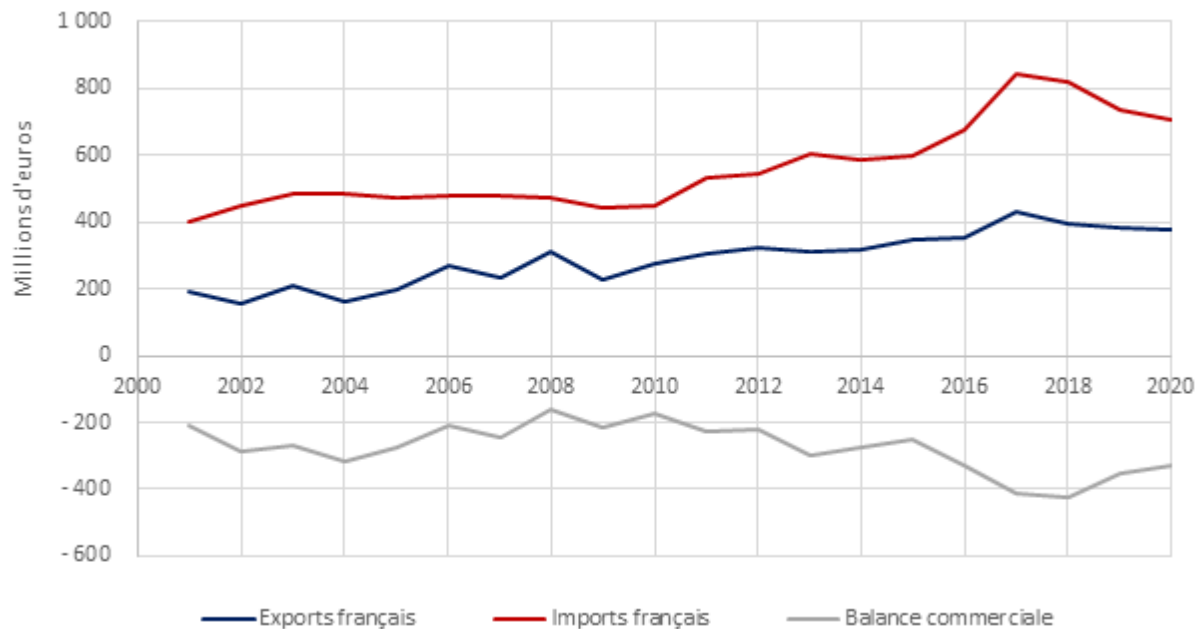
Le point de décision, pour lequel un pays doit remplir quatre conditions : **(i)** être éligible pour emprunter auprès de l'Agence internationale de développement (AID) de la Banque mondiale et auprès du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI, **(ii)** faire face à un niveau de dette insoutenable ne pouvant être traité par les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, **(iii)** avoir mis en place des réformes et politiques conformes aux programmes soutenus par le FMI et la Banque mondiale et **(iv)** avoir élaboré un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) par le biais d'un processus participatif.

Le point d'achèvement, qui permet un allègement de la dette disponible dans le cadre de l'initiative, après que le pays a **(i)** établi un nouveau bilan de bonnes performances dans le cadre de programmes soutenus par des prêts du FMI et de la Banque mondiale, **(ii)** mis en œuvre de manière satisfaisante les réformes clés convenues au point de décision et **(iii)** adopté et mis en œuvre son plan de réduction de la pauvreté pendant au moins un an.

Si la Somalie et le Soudan se sont engagées dans cette procédure avec l'atteinte du point de décision, respectivement, en mars 2020 et juin 2021, l'Erythrée, bien qu'éligible, n'a pas engagé de procédure similaire à ce stade.

Le graphique du mois

Evolution de la balance commerciale entre la France et l'AEOI secteur agricole, agroalimentaire, agrofourniture, forestier depuis 2001



Les exports de la France vers la zone AEOI pour **le secteur agricole, agroalimentaire, forestier et agrofournitures** représentent **21,8 % (377,0 MEUR)** de la valeur totale des exports français en 2020 dans cette zone et **63,2 % de la valeur des imports français en provenance de cette zone (706,0 MEUR)**.

L'Océan Indien est la zone qui représente le plus d'échanges commerciaux dans le secteur agricole, forestier, agroalimentaire, agrofournitures en 2020 avec 441,2 MEUR de produits importés (63,7 % des importations « agri » françaises en provenance de la zone AEOI) et 208,7 MEUR de produits exportés (55,3 % des exportations françaises « agri » dans la zone AEOI). La Communauté est-africaine (EAC) est la deuxième zone avec 172,9 MEUR de produits importés (24,9 % des importations françaises « agri ») et 82,5 MEUR de produits exportés (21,9 % des exportations françaises « agri »). Enfin, la Corne de l'Afrique représente 91,4 MEUR de produits importés (11,4 % des importations françaises « agri ») et 88,5 MEUR de produits exportés (22,8 % des exportations françaises « agri »). La balance commerciale française sur ces trois zones est structurellement déficitaire, respectivement -218,9 MEUR, -71,7 MEUR et -8,6 MEUR en moyenne depuis 2010.

Sur 10 ans, le volume total des échanges dans les secteurs agricoles, agroalimentaires, forestiers et agrofournitures augmente nettement avec une hausse de la valeur des exports français vers la zone AEOI de **+38,2 % (+105,0 MEUR)** et une augmentation de la valeur des imports français depuis la zone AEOI de **+58 % (+259 MEUR)**. Du fait de l'augmentation des importations supérieure à celle des exportations, la balance commerciale française se dégrade depuis 2010 (-154,0 MEUR soit -90 % en 10 ans). En 2017, la valeur des importations françaises atteint un point haut du fait d'une forte hausse des importations de vanille (+105,0 MEUR entre 2016 et 2017). Ce point haut est atteint pour les exports français du fait d'une hausse importante de la valeur des exportations de plats préparés et de thons congelés (respectivement +40,0 MEUR et +42,0 MEUR entre 2016 et 2017).

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi Par le SER de Nairobi



Un isolement international qui favorise l'endettement public

Selon la banque centrale du Burundi, la dette publique s'établit à 52,2 % du PIB en 2019, en hausse de 18,5 points de PIB depuis 2011. Cette hausse est essentiellement portée par l'endettement domestique : alors qu'il représentait 48,9 % de la dette totale en 2011 (16,5 % du PIB), il en représentait en 2019 70,9 % (37,0 % du PIB). D'après la Banque mondiale, alors que sa dette externe s'élevait à 1,0 Mds USD en 2000, celle-ci atteint 428,9 MUSD en 2019, diminution permise par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTe) en 2009. Depuis les années 2000, la structure de la dette externe du Burundi n'a que peu évolué, les créanciers multilatéraux restant largement majoritaires (85,9 % en 2000 ; 74,3 % en 2019), suivis des créanciers bilatéraux (13,7 % ; 25,7 %) avec l'Inde en tête (33,2 % ; 36,7 USD) alors que les pays membres du Club de Paris sont absents depuis 2012.

Selon la banque centrale du Burundi, la dette publique s'établit à 52,2 % du PIB en 2019, en hausse de 18,5 point de PIB (pdp) depuis 2011. Alors que la dette publique s'établissait à 33,7 % du PIB en 2011, celle-ci atteint 39,9 % en 2015 avant d'augmenter de 12,3 pdp en 4 ans. En raison de la relative fermeture du pays, en particulier depuis la crise politique de 2015, la hausse de la dette publique est essentiellement portée par l'endettement domestique : alors qu'il représentait 48,9 % de la dette totale en 2011 (16,5 % du PIB), l'endettement domestique comptait pour 60,8 % de la dette (24,2 % du PIB) en 2015 et 70,9 % en 2019 (37,0 % du PIB).

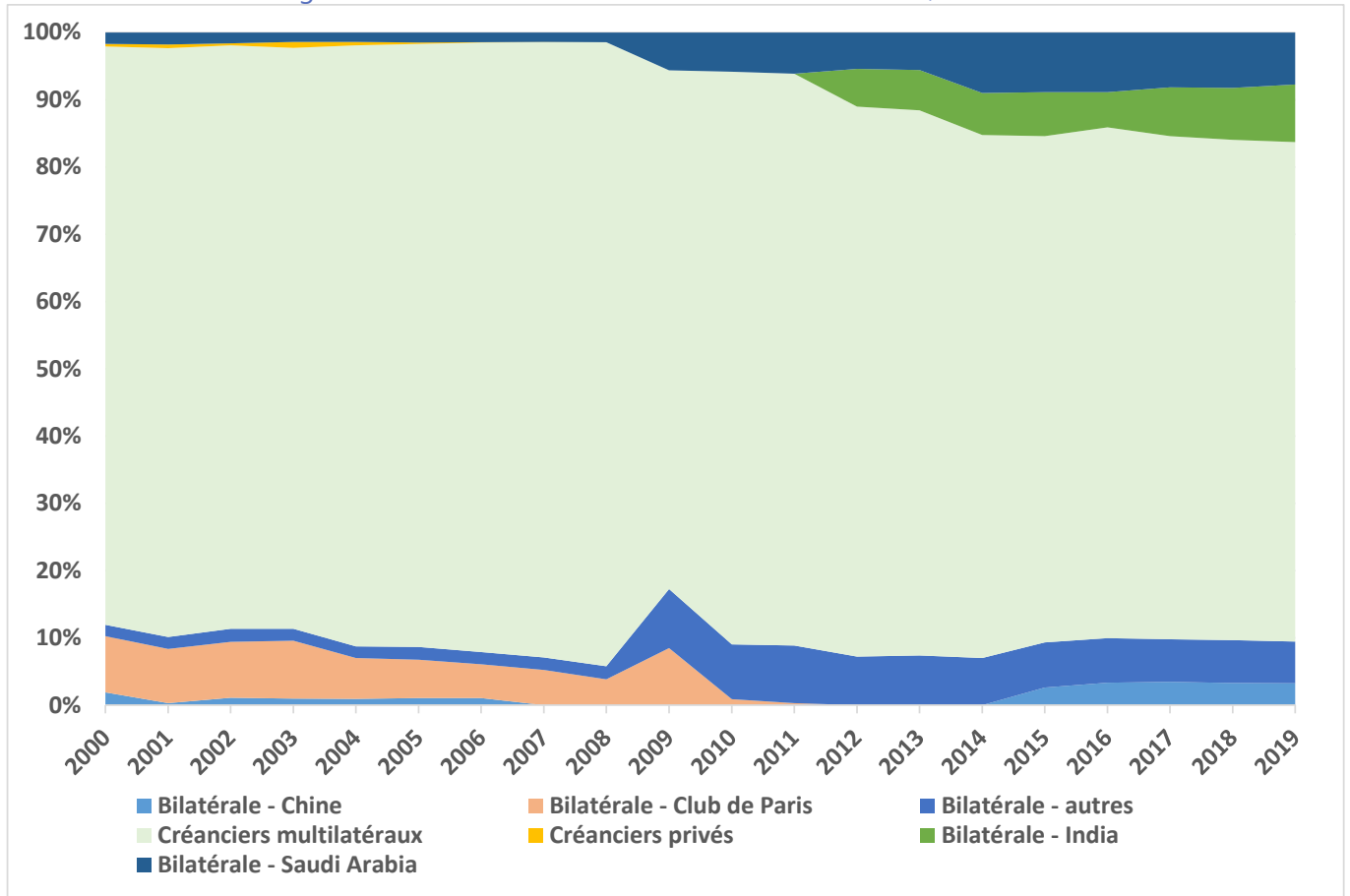
Cette hausse de l'endettement domestique s'est faite à la faveur d'une hausse des émissions de bons et obligations du Trésor, tandis que les engagements auprès de la banque centrale ont diminué. Ces derniers, qui comptaient pour 69,4 % de la dette domestique en 2011 ne comptaient, en 2019, plus que pour 32,2 % de celle-ci. Parallèlement, la part des bons et obligations du Trésor a augmenté de 27,6 % à 64,7 % de la dette domestique entre 2011 et 2019.

D'après la Banque mondiale, alors que la dette externe s'élevait à 1,0 Mds USD en 2000, celle-ci atteint 428,9 MUSD en 2019, diminution permise par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTe) en 2009. Cette annulation de dette, d'un montant total de 826,0 MUSD selon la Banque Africaine de Développement, a permis au pays de voir sa dette externe s'établir à 393,5 MUSD en 2009, contre 1,2 Md USD l'année précédente. La contribution des créanciers multilatéraux à cet allègement s'est élevée à 701,0 MUSD (84,9 %) et celle des créanciers bilatéraux à 124,0 MUSD (15,1 %). Depuis lors, la dette externe burundaise est restée relativement stable, et n'a augmenté que de 9,0 % en 10 ans, s'établissant à 428,9 MUSD.

Depuis les années 2000, la structure de la dette externe du Burundi n'a que peu évolué, les créanciers multilatéraux restant largement majoritaires, quoiqu'en diminution. La part des créanciers multilatéraux s'élevait à 85,9 % en 2000 avant d'augmenter jusqu'à 92,8 % en 2008 et de diminuer à 77,1 % en 2009 suite à l'initiative PPTe. En 2019, ces derniers restent les premiers créanciers du pays avec 74,3 % de la dette extérieure. De son côté, la part des créanciers bilatéraux a augmenté de 13,7 % en 2000 à 25,7 % en 2019.

La composition des créanciers bilatéraux a évolué, au détriment des pays membres du Club de Paris qui n'ont aujourd'hui plus de créances burundaises. Ces derniers détenaient 31,3 % de la dette bilatérale en 2000 avant de ne représenter, avec l'allègement de dette de 2009, plus que 37,1 % en 2009 et 6,1 % en 2010 et de disparaître du paysage depuis 2012. Ce retrait progressif, accentué par la crise politique de 2015, a favorisé l'émergence de nouveaux créanciers : l'Inde, depuis 2012 qui est en 2019 le 1^{er} créancier bilatéral (33,2 % ; 36,7 USD) ; l'Arabie Saoudite, 2^{ème} créancier avec 30,1 % (contre 12,5 % en 2000) ; le Koweït (19,4 % en 2019 ; 11,0 % en 2000 ; 42,8 % en 2011) et depuis 2015 la Chine, qui détient aujourd'hui 12,6 % des créances bilatérales. Alors qu'elle représentait 0,9 % de la dette externe au plus haut point en 2003 (11,2 MUSD), le Burundi n'a depuis 2007 plus aucune dette externe commerciale.

Figure 1 : Evolution de la structure de la dette externe, 2000-2019



Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya

Par le SER de Nairobi



Une hausse de la dette ces dernières années qui pèse sur les finances publiques

La dette publique kenyane s'inscrit dans une trajectoire à la hausse depuis 5 ans, passant de 48,6 % du PIB en 2015 à 68,7 % en 2020. Composée à 51,8 % de dette externe, cette trajectoire a poussé le FMI à la classer en risque élevé de surendettement. Depuis les années 2000, sa composition a fortement évolué : la part des créanciers multilatéraux a diminué de 14 point de pourcentage en 20 ans au profit des créanciers commerciaux (23,5 %) et en particulier les détenteurs des *Eurobonds* kenyans, qui représentent 85,9 % de celle-ci en 2019. La part des créanciers bilatéraux reste stable, mais a vu le retrait des pays membres du Club de Paris au profit de la Chine.

La dette publique kenyane est sur une trajectoire à la hausse depuis 5 ans, passant de 48,6 % du PIB en 2015 à 68,7 % en 2020 et devrait atteindre un pic à 72,9 % en 2022, reflétant des déficits budgétaires élevés portés principalement par les investissements en infrastructure et le choc engendré par la pandémie. Fin 2020, la dette domestique représente 33,1 % du PIB, et est composée à 70 % de *Treasury Bonds*, la dette externe représente quant à elle 35,6 % du PIB, soit 51,8 % de la dette publique totale. En 2019, la dette externe kenyane s'élève à 30,1 Mds USD, en hausse tendancielle depuis 2000 où elle s'élevait à 5,0 Mds USD. La dette publique kenyane est notée B2 (neg) par Moody's B (stable) par S&P et B+ (neg) par Fitch.

Selon l'analyse de viabilité de la dette (DSA) du FMI, la dette kenyane est soutenable, avec un risque élevé de surendettement. Dans le cadre du programme FMI en cours, les autorités ont défini une stratégie d'endettement qui vise à donner la priorité aux financements concessionnels et à restreindre l'endettement commercial à une liste de projets à forte valeur ajoutée en développement (2,3 Mds USD) ainsi que pour les opérations de dette (5,0 Mds USD).

Depuis les années 2000, la structure de la dette externe kenyane a évolué avec l'émergence progressive d'acteurs privés. La part des créanciers bilatéraux est restée relativement stable en 20 ans, comptant en 2019 pour 34,1 % de l'endettement externe, contre 34,6 % en 2000 et après un pic à 39,5 % en 2011. Les créanciers multilatéraux, qui restent historiquement les premiers détenteurs de la dette externe kenyane, ont vu leur poids relatif diminuer de 14 points de PIB, à 42,3 % en 2019. Les créanciers privés, qui ne comptaient que pour 9,2 % de la dette externe en 2000, en représentaient 23,5 % en 2019.

Alors que la part des créanciers bilatéraux est restée relativement stable au cours de ces 20 dernières années, la part des pays membres du Club de Paris diminue au profit de la Chine. Les créanciers du Club de Paris comptaient au début des années 2000 pour la quasi-intégralité de la dette bilatérale (94,9 %) et pour près d'un tiers de la dette externe totale (32,8 %), alors que les créances auprès de la Chine étaient presque inexistantes (respectivement à 0,5 % et 0,2 %). Les prêts Chinois de ces dernières années, et notamment ceux pour le financement du *Standard Railway Gauge* (3,6 Mds USD) lui ont permis de devenir le 1^{er} créancier bilatéral du Kenya depuis 2016 (52,8 %), représentant 73,1 % de la dette bilatérale en 2019, là où le Club de Paris ne compte plus que pour 25,7 % de celle-ci, et pour 24,9 % de l'endettement externe total.

La dette commerciale externe kenyane est essentiellement composée d'*Eurobonds*. Alors que les banques commerciales étaient les principaux créanciers privés externes du Kenya jusqu'en 2013, détenant jusqu'à 100 % de celle-ci en 2012 et 2013, l'entrée du pays sur les marchés de dette internationaux, au travers de 4 émissions en 2014 (2,8 Mds USD), 2018 (2,0 Mds USD), 2019 (2,1 Mds USD) et 2020 (1,0 Mds USD) a transformé la structure de sa dette externe privée : les émissions obligataires représentaient 85,9 % de celle-ci en 2019², après avoir atteint un pic lors de l'émission de 2014 à 90,9 %.

La trajectoire de l'endettement kenyan a entraîné une hausse du service de la dette qui pèse et pèsera sur les finances publiques à moyen terme. Le Kenya est le pays de l'AEOI ayant le plus important service sur sa dette externe publique et sous garantie publique qui s'élèverait, en cumulé sur la période 2021-2022 à

² Sans compter l'émission de 2020

3,5 Mds USD et qui est dû pour 82,9 % à la Chine. Pour l'année fiscale (FY) 2021/22, le remboursement du service de la dette externe devrait compter pour 4,9 % du PIB, avant de croître jusqu'à à 5,3 % du PIB en FY24/25, représentant alors 56,7 % des dépenses courantes dans le budget kenyan.

Les autorités kenyanes, dans le but de dégager des liquidités pour lutter contre les impacts de la pandémie, ont souscrit à l'initiative DSSI pour les 2 semestres 2021.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

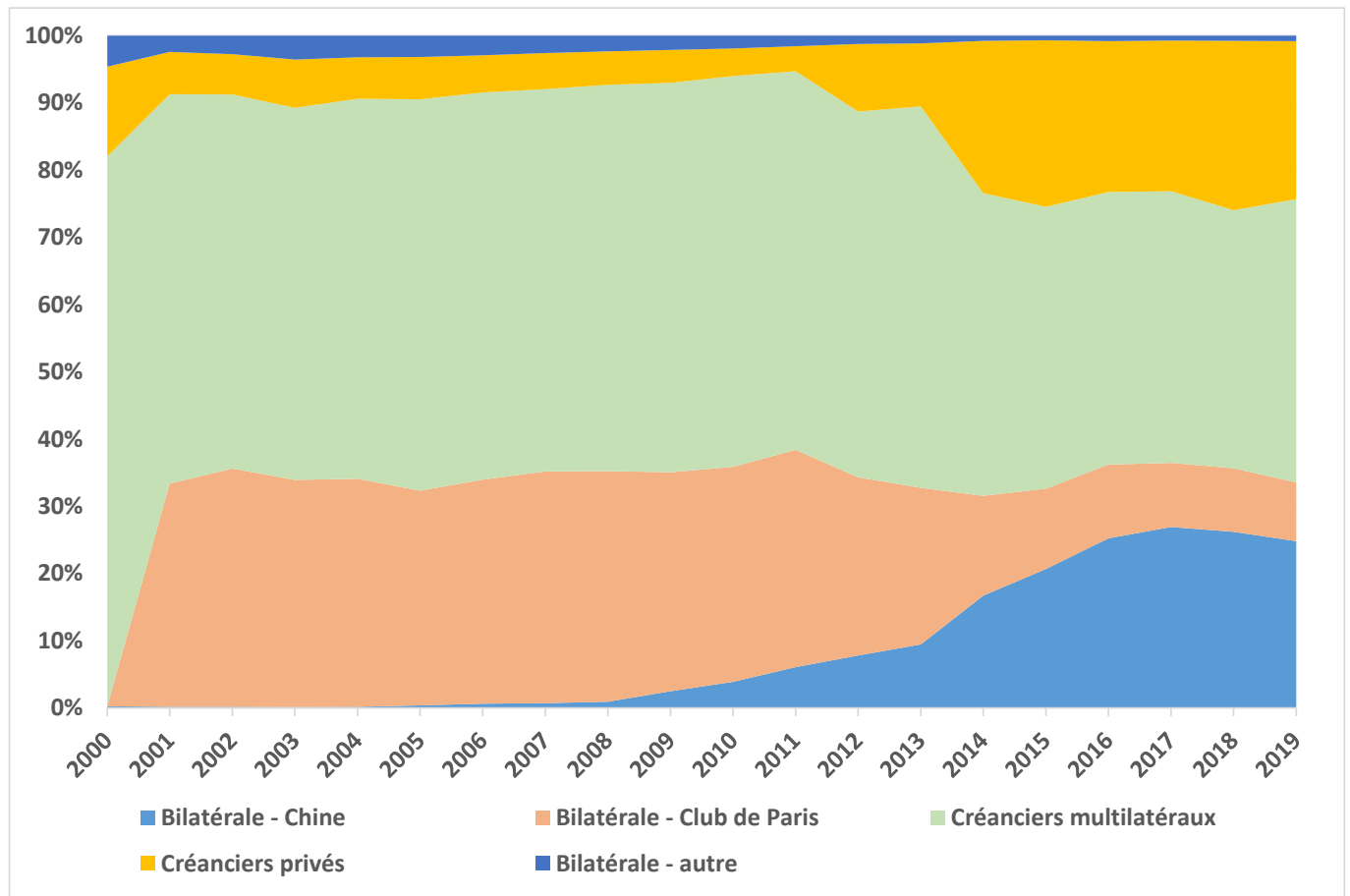


Figure 2 : décomposition de la dette externe privée, 2019

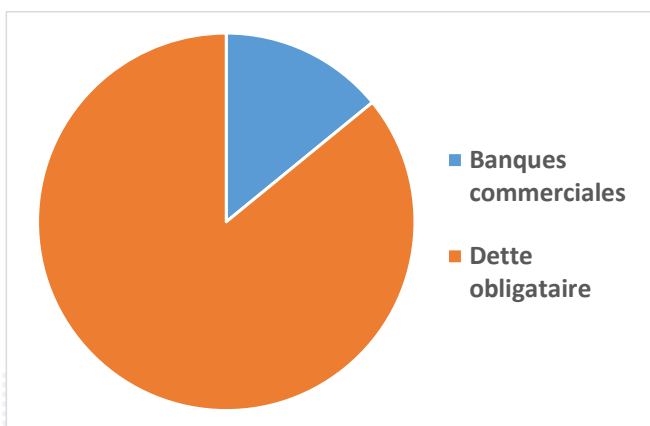
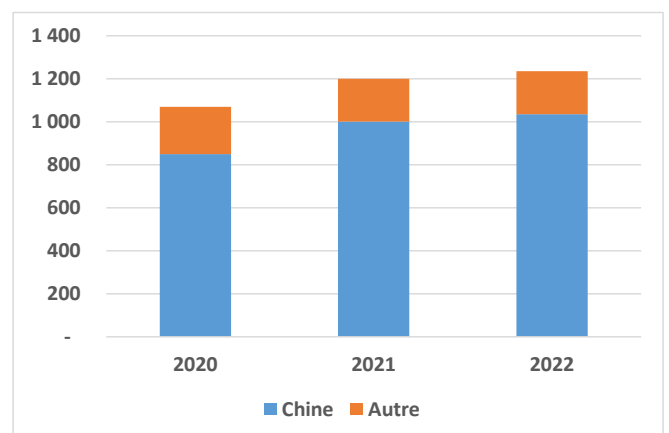


Figure 3 : Service de la dette externe bilatérale, 2020-2022, MUSD



Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda

Par le SE de Kampala



Une dette publique en hausse mais qui reste soutenable

La dette publique ougandaise, en forte augmentation au cours des dernières années (+22,5 % au cours de l'exercice 2020/21) reste soutenable mais soumise à plusieurs facteurs de risques. Estimée à 46,6 % du PIB à la fin de l'exercice 2020/21 (contre 20,0 % pour 2007/08), elle est pour près des 2/3 externe. Les prêts concessionnels offerts par les créanciers multilatéraux représentent 63,0 % du portefeuille. La dette externe bilatérale est dominée par les prêts semi-concessionnels souscrits auprès de *Exim Bank of China*, qui contribuent à réduire le niveau de concessionnalité de la dette externe. Les autorités souhaitent contenir la hausse de la dette publique, en menant une politique plus sélective des projets financés par des prêts extérieurs et en augmentant les recettes intérieures afin de réduire les besoins de financement de l'Etat.

Après avoir bénéficié en 2006 d'un allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE, l'Ouganda a progressivement reconstitué son stock de dette, qui a plus que doublé en 15 ans pour atteindre 46,6 % du PIB à la fin de l'exercice 2020/21 contre 20,0 % pour 2007/08. Cette hausse s'explique par les déficits budgétaires successifs pour financer notamment les projets d'infrastructure, principalement via l'augmentation des emprunts externes (31,9 % du PIB en 2020/21 contre 10,0 % en 2007/08) mais aussi le recours au marché intérieur (14,7 % contre 10,0 %). En particulier sur le dernier exercice, la dette publique a augmenté de +5,3 points de PIB par rapport à 2019/20, avec un service de la dette représentant 46,1 % des recettes, en raison de la crise sanitaire. En effet, la collecte effective des recettes intérieures a été bien inférieure à celle adoptée dans le budget 2020/21 (5,5 Mds USD au lieu de 6,2 Mds USD). Les dépenses ont quant à elles augmenté de 18,7 % du PIB en 2019 à 20,2 % du PIB en 2020, tendance constante depuis 2017. Ainsi, le déficit budgétaire a atteint 4,14 Mds USD soit 9,9 % du PIB contre un déficit budgétisé de 8,6 % et un résultat de 7,1 % en 2019/20.

Fin 2020, le stock de dette publique intérieure s'élevait à 6,3 Mds USD (34,6 % de la dette) majoritairement composé de titres à moyen et long termes (76,0 % et dont près de la moitié a une échéance de 10 ans ou plus). Les titres longs (*T-bonds*, d'une maturité entre 2 et 20 ans), sont principalement détenus par des acteurs non-bancaires tandis que les bons du Trésor (*T-bills*, maturité de 3 mois à 1 an) étaient pour 80,0 % détenus par des banques. Entre juillet et décembre 2020, plus de 2,0 Mds USD de titres ont été émis, dont 47,0 % (0,9 Md USD) consacrés au refinancement de la dette et 53,0 % (1,1 Md USD vs 0,8 Md USD prévu) à la couverture des besoins de financement nets du budget.

La dette externe (11,9 Mds USD, soit près des 2/3 de la dette publique) est pour 63,0 % détenue par des créanciers multilatéraux, 30,0 % par des créanciers bilatéraux et 7,0 % par des banques commerciales. L'IDA est le premier créancier multilatéral (58,0 % de l'encours de dette multilatérale et 36,3 % de la dette externe totale, hors prêts non décaissés), suivi du Fonds africain de développement – FAD - (20,0 % et 12,0 %) et du FMI (7,0 % et 4,5 %, conséquence du décaissement en 2020 de 491 MUSD sur la facilité de crédit rapide pour faire face à la crise de COVID-19). **Concernant les créanciers bilatéraux, Exim bank of China se place en première position**, avec 74,0 % de la dette extérieure bilatérale et 21,7 % de la dette externe totale du pays, loin devant UKEK (9,0% et 2,6 %), JICA (6,7 % et 2,0 %) et l'AFD (5,0 % et 1,5 %). Les prêts souscrits auprès de *Exim Bank of China* (2,50 Mds USD d'encours et 850 MUSD non décaissés), dont les premiers datent de 2004, ont financé plusieurs grands projets d'infrastructures réalisés par des entreprises chinoises : centrales hydroélectriques de Karuma et Isimba ou l'autoroute Kampala-Entebbe, par des prêts à hauteur de 1,43 Md USD, 568 MUSD et 350 MUSD. L'importance de la dette non décaissée (4,55 Mds USD au 31/12/20), reflète les retards dans la mise en œuvre des projets mais aussi la lenteur des procédures de formalisation et de mise en œuvre des accords de prêt.

L'analyse de viabilité de la dette publique par le FMI et la Banque mondiale, publiée en juin 2021, a conduit à dégrader, de faible à modéré, le risque de surendettement de l'Ouganda. La dette est soutenable mais avec une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs. Plusieurs facteurs pourraient contribuer à accroître ces vulnérabilités : l'instauration de nouvelles restrictions intérieures et extérieures liées à une nouvelle vague de COVID-19, l'incertitude entourant l'exécution des projets

d'investissement public, tout nouveau retard dans la production pétrolière et la fréquence accrue des catastrophes naturelles dues au changement climatique. A cela s'ajouterait une tendance plus marquée de la composition du financement vers des prêts non concessionnels.

Si on constate peu d'avancée dans la mise en œuvre en Ouganda de la DSSI (*Debt Service Suspension Initiative*), dont le pays a signé en janvier 2021 le MoU, les autorités souhaitent réduire le recours aux financements externes, en reportant certains projets d'infrastructures moins prioritaires. Elles espèrent par ailleurs **augmenter les recettes publiques à travers la collecte fiscale, afin de réduire les besoins de financement de l'Etat. Le plan de mobilisation des recettes internes prévoit notamment d'accroître le rendement, grâce à une meilleure performance permise par la digitalisation des processus, l'élargissement de l'assiette fiscale (taxe sur les loyers), l'extension de la base de contribuables ou encore la mise en place, depuis 2021, de taxes sur les transactions mobiles.**

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

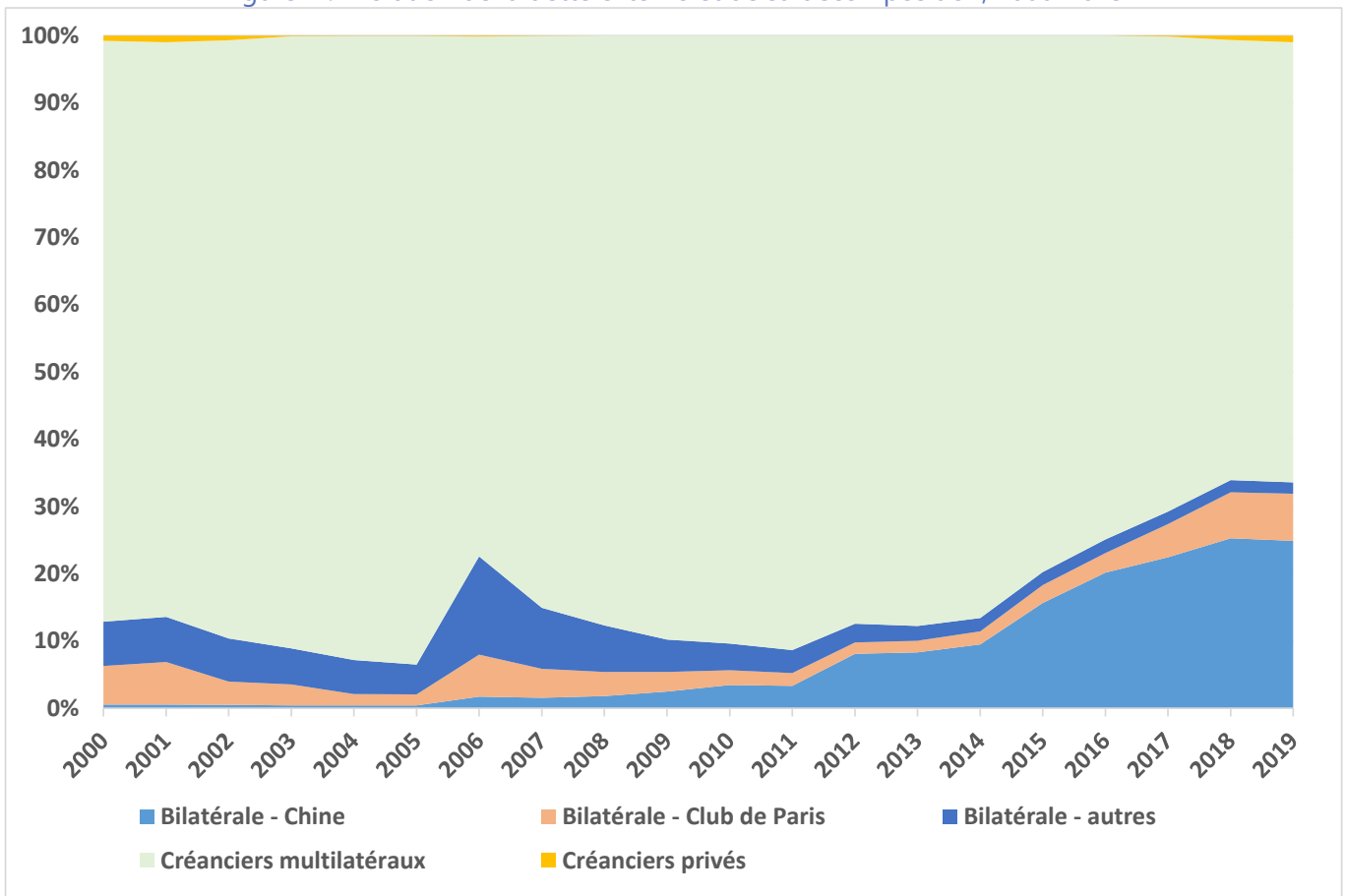
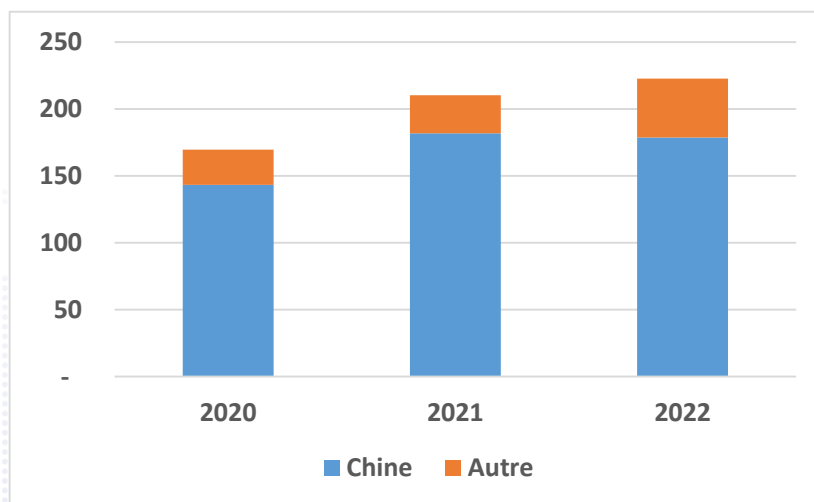


Figure 2 : Service de la dette externe bilatérale, 2020-2022, MUSD



Communauté d'Afrique de l'Est – Rwanda

Par l'Ambassade de France au Rwanda



Une dette publique en hausse mais essentiellement concessionnelle

La dette rwandaise a fortement augmenté depuis 2012, après un allègement en faveur du pays, passant de 22,4% cette année-là à 51,0% en 2019³. Après une année 2020 qui a vu l'économie se rétracter de 3,4%, la dette publique a augmenté à 71,3% du PIB. L'année 2021 devrait être caractérisée par une reprise graduelle des activités économiques, avec un PIB réel qui croîtrait de 5,1 %, grâce à un programme de soutien à l'économie qui devrait néanmoins alourdir la dette à 79,1% en 2021 puis 81,3% en 2022 selon le FMI⁴.

L'évolution de la dette publique rwandaise sur 20 ans a connu 3 périodes importantes que sont 2000-2006, 2007-2012 et 2012-2021. La première période est marquée par un niveau d'endettement très élevé (107,96% en 2000), résultat de finances publiques sinistrées par les conséquences du génocide de 1994. Néanmoins, le Rwanda a pu drastiquement réduire sa dette à la faveur de l'initiative Pays Pauvres très endettés (PPTe) décidé par les pays du G8, principaux créanciers de l'Etat, et complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) avec un point d'achèvement atteint en 2005. Cet allègement a permis au Rwanda de voir sa dette se maintenir à un niveau autour de 20% du PIB jusqu'en 2012. Depuis 2012, le Gouvernement s'est lancé dans un programme massif d'investissement public dans les infrastructures entraînant une hausse presque linéaire de son ratio dette/PIB qui a atteint 58,1% du PIB en 2019. La pandémie a fortement accéléré cette tendance de fond puisque la dette publique a atteint 71,3 % du PIB en 2020 et devrait frôler les 80 % en 2021.

Depuis 2010, la dette externe en part du PIB augmente au Rwanda pour atteindre 55,3 % (+26,3 pdb) du PIB et 77,6 % de la dette publique totale. Cette hausse est la deuxième plus importante dans les pays de la région AEOI et témoigne du recours à l'emprunt extérieur pour le financement du plan de transformation du pays. La dette publique extérieure totale du Rwanda est estimée à 5,84 Mds USD à la fin du mois de juin 2021, soit une augmentation de près de 30,6 % en un an, financée par un décaissement élevé des institutions multilatérales. **Le stock de la dette extérieure est actuellement dominé par la dette multilatérale**, qui représente 75,0 %, suivie par la dette commerciale avec 13,8 % et la dette bilatérale avec 11,2 % du stock total. Dans le détail, la dette publique extérieure du Rwanda est composée de prêts de développement et de prêts budgétaires de 18 partenaires de développement. Composée de 9 donateurs bilatéraux, 9 donateurs multilatéraux et quelques prêts commerciaux soutenant divers secteurs de l'économie. **Le principal créancier bilatéral en 2019 reste la Chine avec près de 40,0 % de la dette bilatérale, suivi par le Japon et l'Arabie Saoudite.** Au niveau multilatéral la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement sont les principaux détenteurs de la dette externe rwandaise avec près de 68 % du total de la dette multilatérale détenue par ces deux institutions. Les années 2020 et 2021 ont vu l'émergence de nouveaux partenaires de développement dont l'Agence Française de Développement, qui ont soutenu le Rwanda dans la lutte contre le COVID-19, l'achat de vaccins, et la relance économique.

Le service de la dette publique extérieure de l'administration centrale pour l'exercice 2020/21 devrait augmenter de 55,8 % par rapport à la période pré-COVID-19 (exercice 18/19) pour atteindre 1,34 % du PIB, principalement en raison de l'expiration des délais de grâce pour certains prêts, et de la dépréciation du franc rwandais par rapport aux devises étrangères.

En 2021 le Rwanda est devenu le deuxième pays africain après le Kenya à émettre une deuxième euro-obligation de 620 MUSD pour rembourser celle émise en 2013 (400 MUSD). Cette émission, qui servira également à financer les investissements stratégiques du pays aura pour conséquence d'augmenter le service de la dette dans les prochaines années.

Le pays est passé en 2020 d'un risque faible à un risque modéré de surendettement extérieur et global. Ce changement du statut de risque de surendettement est principalement attribué à l'effet négatif de la pandémie de COVID-19 sur la croissance, les exportations et les recettes, qui ont fortement augmenté les besoins de financement extérieur et intérieur en 2020.

³ *Regional Economic outlook* du FMI, avril 2021

⁴ Prévisions de la 4e revue du programme FMI, juin 2021

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

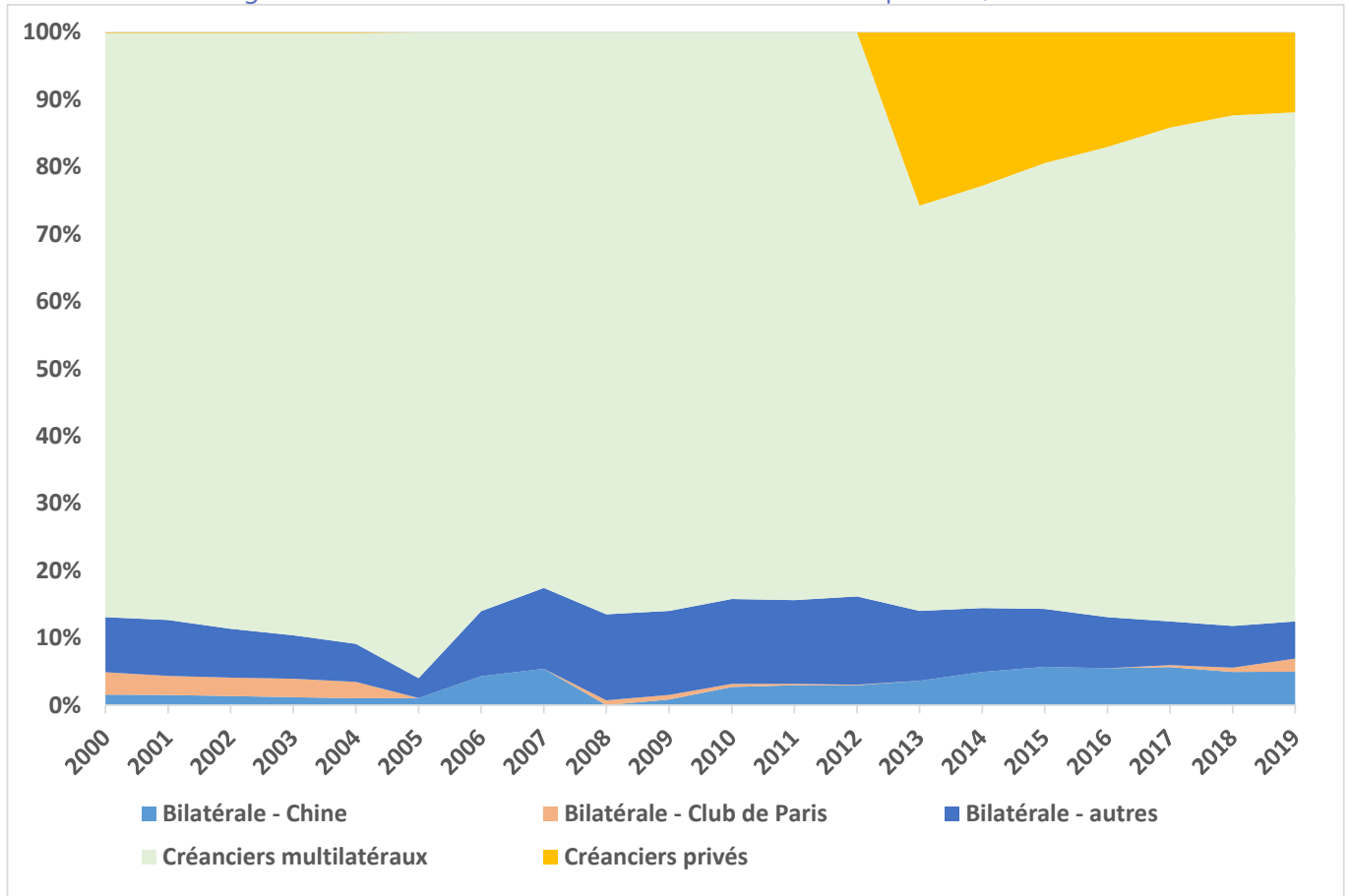
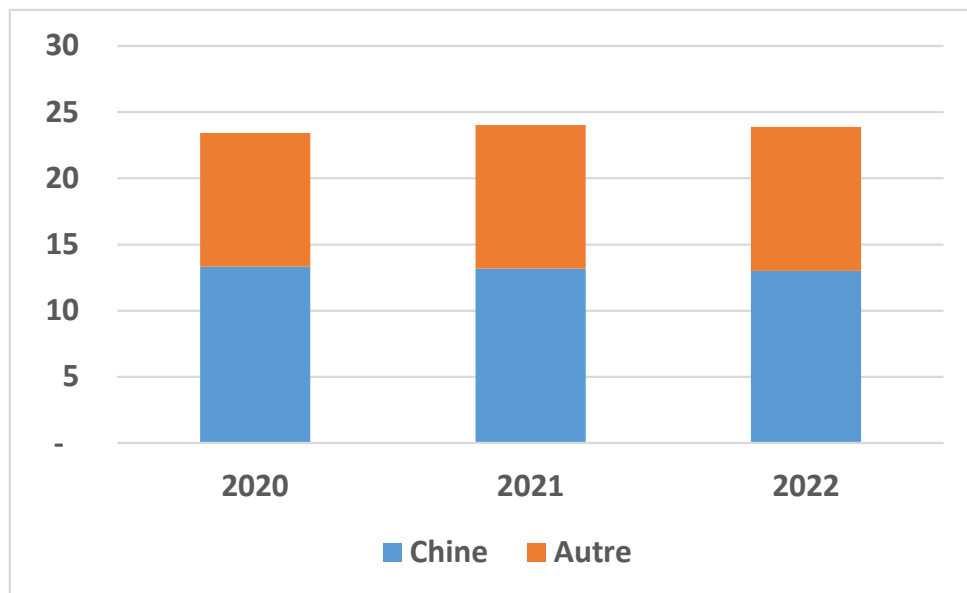


Figure 2 : Service de la dette externe bilatérale, 2020-2022, MUSD



Communauté d'Afrique de l'Est – Soudan du Sud

Par le SE de Kampala



Entre viabilité et vulnérabilité, la dette sud-soudanaise et la nécessaire consolidation du cadre de gouvernance économique et financière

Représentant, à la fin de l'exercice budgétaire 2019/20, 40,8 % du PIB, la dette publique du Sud Soudan est détenue pour 69,5 % par des créanciers extérieurs, dont plus de 80 % est non concessionnelle. La dette intérieure (30,5 % de la dette totale), essentiellement composée de prêts de la Banque centrale au profit de l'Etat, a augmenté de 160 % en 2019/20, face aux effets de la crise sanitaire. La dette publique sud-soudanaise est jugée soutenable par le FMI, avec un risque de surendettement élevé. La mise en œuvre effective de la réforme de la gestion des finances publiques et la fin prochaine des transferts financiers au profit du Soudan, prévue dans l'accord transitoire signé au moment de l'indépendance, pourraient permettre de contenir la hausse de l'endettement.

A la fin de l'année fiscale 2019/20, la dette publique du Soudan du Sud s'élevait à 2,0 Mds USD, soit 40,8 % du PIB (contre 32,7 % en 2018/19 et 46,1 % en 2017/18), en hausse de 36,9 % en un an (après - 2,9 % l'année précédente). Ces données correspondent au périmètre des emprunts souscrits par le gouvernement central, les lacunes importantes du système statistique ne permettant pas de disposer d'information exhaustive (ex. le passif des sociétés publiques garanti par l'Etat n'a pu être appréhendé).

La dette externe représente 69,5 % du total (136 MUSD) et est portée par un nombre relativement restreint de contreparties, principalement commerciales : i) au niveau multilatéral, l'IDA (6,0 %) et la BAfD (2,0 %), ii) au niveau bilatéral, *Exim Bank of China* (11,0 %) et iii) des banques et institutions commerciales offrant des prêts hautement non concessionnels, soit *Qatar National Bank* (QNB, 46,0 %), *Afrexim* (28,0 %) et des prêts à court terme liés au pétrole (avance sur pétrole, 7 %). **Ainsi, la part des prêts non concessionnels représente plus de 80 % de l'encours et le service de la dette externe représentait, en 2020, 33,3% des exportations et 72,1% des recettes intérieures.**

La dette domestique (596 MUSD en 2019/20), qui prend essentiellement la forme de prêts de la banque centrale, a enregistré une hausse de 160,0 % par rapport à l'exercice précédent, conséquence du recours au financement monétaire pour faire face à la crise sanitaire, pratique qui avait été interrompue depuis 2017. Cette dette représente désormais 12,6 % du PIB (contre 6,0 % en 2018/19 et 8,3 % en FY2017/18). S'y ajoutent des arriérés intérieurs liés aux salaires et aux biens et services, estimés en FY2019/20 à 2,0 % du PIB.

La fin des transferts financiers du Soudan du Sud vers le Soudan, à la mi-2022 (en vertu de l'accord financier transitoire signé entre les deux pays au moment de l'indépendance du Soudan du Sud) devrait permettre, en dégageant des marges budgétaires, de freiner l'accumulation de la dette et le coût de l'emprunt. Pour mémoire, ces transferts ont représenté, en moyenne, environ **20 % des dépenses publiques totales** au cours des quatre dernières années (18 % pour l'exercice 2019/20).

Selon l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale (DSA) publiée en avril 2021, la dette publique extérieure et de la dette publique globale sont soutenables, avec un risque de surendettement élevé. Cette évaluation dépend des engagements des autorités à renoncer aux avances sur le pétrole, à adopter des politiques monétaires et budgétaires prudentes et à poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques. La mise en œuvre soutenue de ces engagements ouvrirait l'accès à des prêts concessionnels et à des montants de dons nettement plus élevés. Le respect de ces engagements permettrait de revenir à un risque de surendettement modéré à partir de l'exercice FY2024/25.

Des risques substantiels pèsent cependant sur les perspectives de la dette à court et moyen terme. Outre la faiblesse des prix du pétrole, on peut citer le prolongement des restrictions liées à la situation sanitaire, une impasse dans la mise en œuvre d'une paix durable, une mise en œuvre insuffisante du plan d'amélioration de la gouvernance économique et financière, une allocation sous-optimale des ressources, des investissements publics insuffisamment efficaces, ainsi qu'un comportement prolongé de recherche de rente et de corruption.

Communauté d'Afrique de l'Est – Tanzanie

Par le SE de Dar es Salam



L'Évolution de la structure de la dette publique de Tanzanie

La Tanzanie a eu amplement recours à l'emprunt public au fil des ans, en particulier ces dernières années, après avoir bénéficié d'initiatives d'allègement de la dette. Pour autant, la situation n'a jamais été préoccupante. La dette publique a augmenté de 27,2 % du PIB en 2010 à 38,2 % en 2020. La dette nationale totale, y compris la dette privée, a atteint 48,6% en 2019, contre 37,7% en 2014. Cependant, étant donné les coûts croissants du service de la dette et l'assiette fiscale nationale relativement faible, la Tanzanie pourrait être confrontée au défi de continuer à développer de grands projets d'infrastructures, nécessaires à la création d'emplois pour une population de plus en plus jeune et en forte croissance, tout en maintenant la viabilité de la dette.

La dette nationale totale (publique et privée) atteignait 28,4 Mds USD à la fin juin 2019 (48,7% du PIB), contre 7,6 Mds USD à la fin juin 2008 (31,3% du PIB). En particulier, la dette extérieure totale a enregistré une tendance à la hausse au cours de la dernière décennie, atteignant 21,9 Mds USD (37,8% du PIB) - la dette externe du secteur public représentant une moyenne de 78,1% de la dette extérieure totale.

Selon l'analyse de viabilité de la dette (DSA) du FMI, le risque de surendettement extérieur et public de la Tanzanie est passé de faible à modéré en août 2021, principalement en raison de l'effet de la pandémie sur les exportations touristiques.

La dette publique est composée à 75 % de dette externe, tandis que l'endettement interne, y compris les bons et obligations du Trésor est faible. **En vingt ans, la dette extérieure publique en part du PIB a été divisée par deux, passant de 44,7% du PIB en 2000 à 22,4 % en 2019.** Sur cette période, elle a augmenté en montant de 136,6 % pour atteindre 14,2 Mds USD en 2019, après avoir chuté de manière significative à 2,5 Mds USD en 2006. Selon la Banque de Tanzanie, l'augmentation est notamment due à la dépréciation du dollar américain par rapport aux autres devises dans lesquelles la dette extérieure est libellée.

La part de la dette bilatérale a fortement diminué entre 2000 (42,2 % ; 2,5 Mds USD) et 2019 où elle compte pour 17,5 % de l'endettement externe (2,5 Mds USD). Le stock de créances de la Tanzanie aux pays membres du Clubs de Paris est passé de 1,7 Md USD en 2000 à 0,9 Md USD en 2019 (avec un plus bas à 0,4 Md USD en 2006). **Depuis 2015, la dette bilatérale avec la Chine se réduit, à 0,6 Md USD en 2019 (avec un plus haut à 0,8 Md USD en 2015) représentant tout de même près d'un quart (24,2%) de la dette bilatérale.**

Bien qu'en réduction, la proportion de la dette due aux institutions multilatérales est restée dominante à fin juin 2019, représentant 45,6 % du stock de la dette extérieure, suivie par la dette des créanciers commerciaux, le crédit à l'exportation et le bilatéral représentant 34,0 %, 11,5 % et 8,9 %, respectivement.

Les prêts concessionnels des créanciers multilatéraux et bilatéraux continuent de dominer le portefeuille de la dette extérieure publique, représentant 58,2 % en 2018/19. Cependant, la tendance continue à la baisse du financement de ces créanciers et les engagements du Gouvernement à financer des projets de développement ont nécessité un accès accru aux sources non concessionnelles ces dernières années. En conséquence, la part de la dette concessionnelle est passée de 92,8% en 2011 à 58,2% de la dette publique extérieure totale à fin juin 2019.

La Tanzanie encourt un risque de liquidité dû au service de sa dette qui devrait consommer près de 40% des revenus domestiques en FY20/21. La participation de la Tanzanie à l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 devrait permettre de libérer environ 0,6% du PIB de mai 2020 à décembre 2021.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

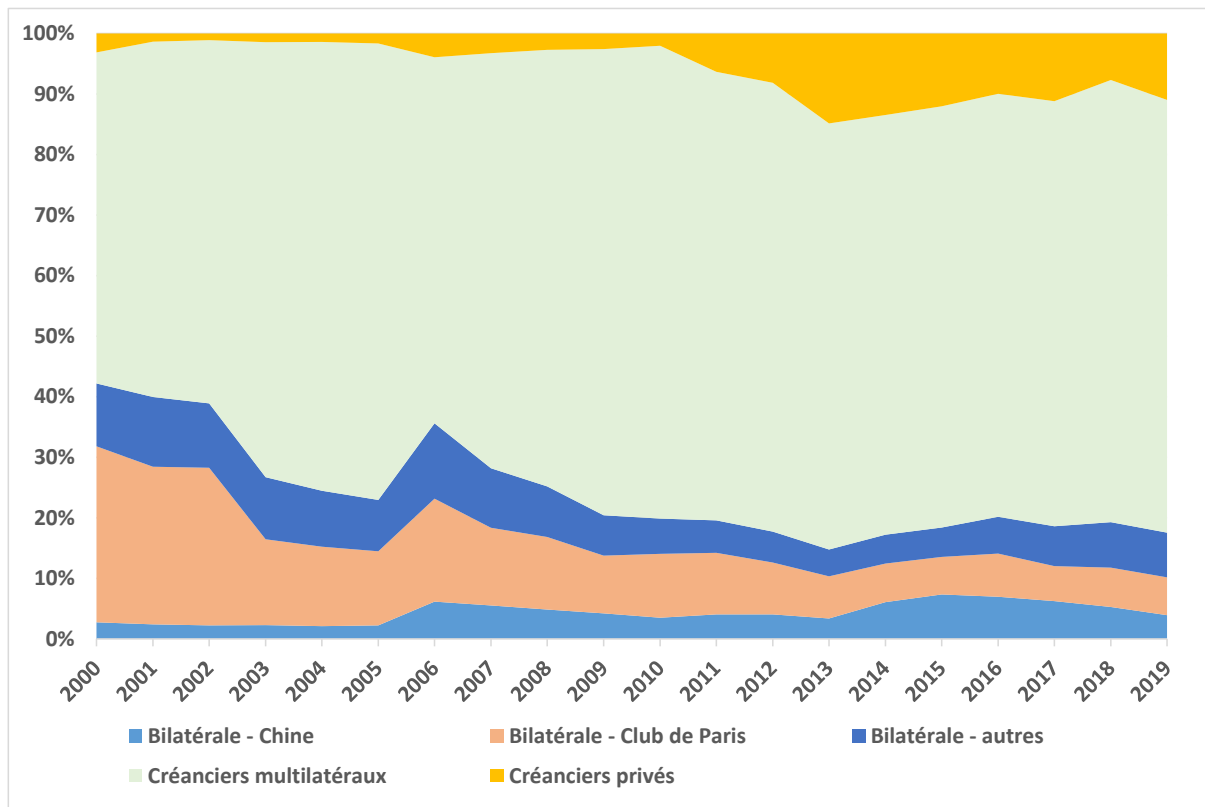


Figure 2 : Service de la dette externe total, 2000-2019

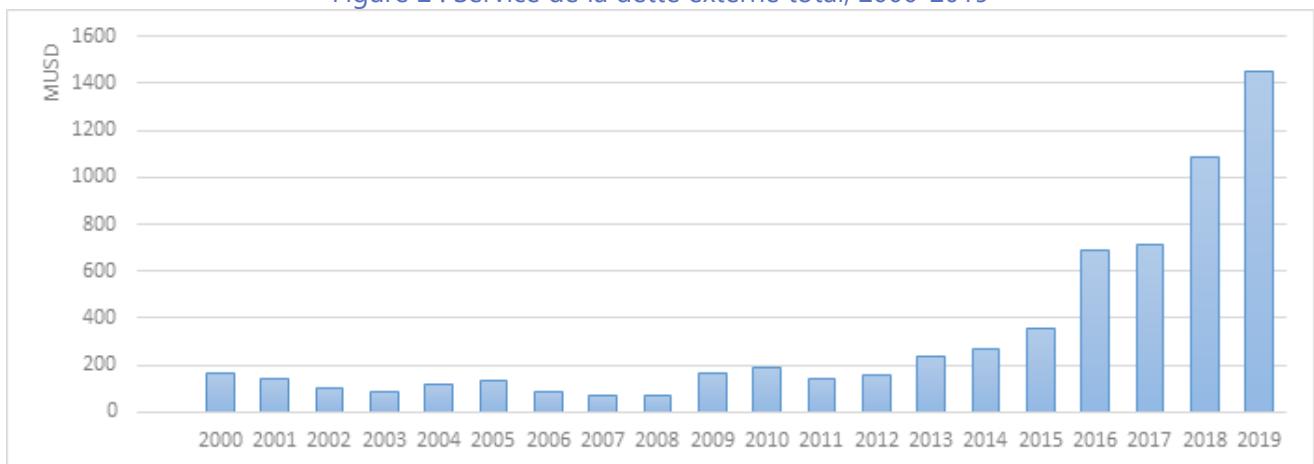
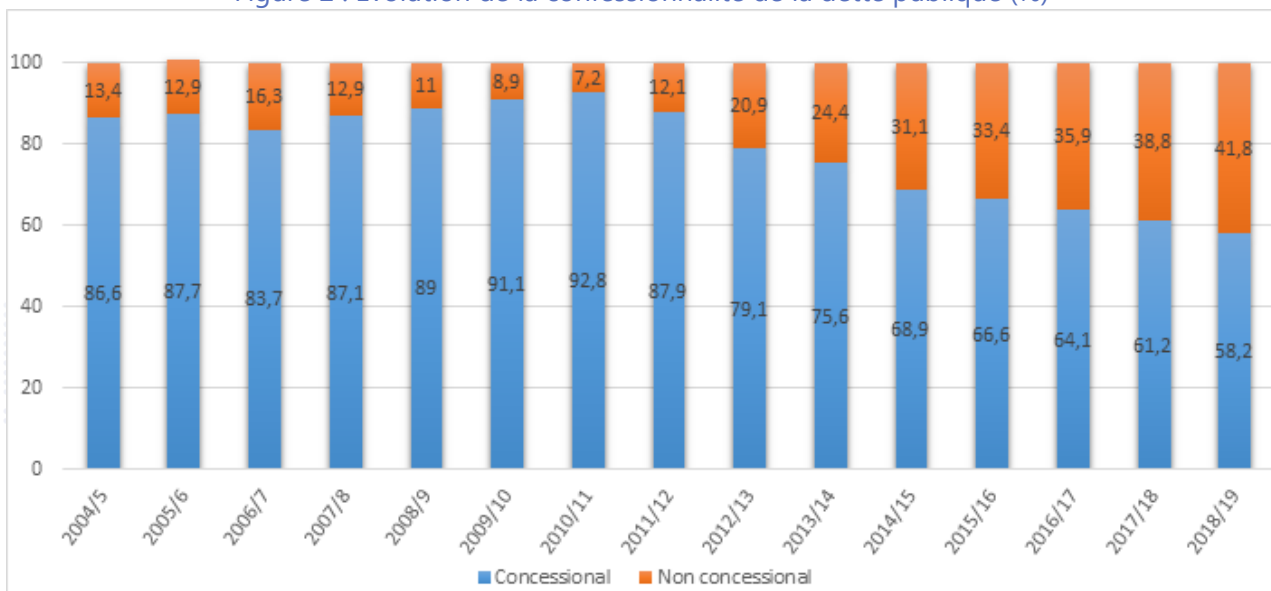


Figure 2 : Evolution de la confessionnalité de la dette publique (%)



Indicateurs régionaux : Communauté d'Afrique de l'Est

Indicateurs Pays	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
Population (M hab.) ONU, 2020	11,9	53,8	45,7	13,0	11,2	59,7
Croissance démographique (%) ONU, 2015-2020	3,1	2,3	3,6	2,6	0,9	3,0
Macroéconomie						
PIB (Mds USD) FMI, 2020	3,0	99,3	37,6	10,4	4,1	63,2
PIB/hab (USD) FMI, 2020	254	2 039	912	819	296	1 090
Croissance du PIB réel (%) FMI, 2020	-1,3	-0,1	2,1	8,1	-6,6	1,0
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI, 2020	7,3	5,3	3,8	8,0	38,0	3,0
Finances Publiques						
Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI, 2020	-12,1	-8,4	-7,6	-5,4	-3,3	-1,0
Dette publique (%PIB) FMI, 2020	69,5	68,7	45,7	61,0	44,9	38,2
Dette publique extérieure (%PIB) FMI, 2020	16,6	34,7	31,3	54,0	n.c	28,0
Echanges						
Balance des biens (%PIB) CNUCED, 2019	-19,8	-12,0	-13,2	-15,1	-	-6,6
Exportation française vers (MEUR)*	7,6	173,0	26,5	20,9	3,5	62,2
Importation française depuis (MEUR)*	3,3	110,5	11,8	4,4	0,2	33,6
Balance courante (%PIB) FMI, 2020	-13,3	-4,8	-9,1	-12,2	-4,5	-2,7
Transferts de la diaspora (%PIB) FMI, 2020	1,4	2,9	3,8	2,3	35,5	0,6
Réserves de change (mois d'import) FMI, 2020	0,8	4,6	4,5	4,7	0,4	5,2
Développement						
IDH, BM, 2020	0,43	0,60	0,54	0,54	0,43	0,53
Espérance de vie à la naissance (2015-2020) ONU	61,0	66,2	62,8	68,4	57,4	64,8
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM	71,8	36,8	41,7	55,5	42,7	49,1
Emissions de CO2 par habitant (tonnes) BM 2014	0,04	0,31	0,14	0,08	0,14	0,23
Notation Dette Douvraïne						
S&P	-	B+	B	B+	-	-
Moody's	-	B2	B2	B2	-	B2
Fitch	-	B+	B+	B+	-	-
Politique Monétaire						
Taux directeur **	-	7,0	7,0	4,5	-	5,0

Corne de l'Afrique – Djibouti

Par le SE d'Addis-Abeba



Djibouti : un pays en risque élevé de surendettement très dépendant de la Chine

Bien que le niveau d'endettement de Djibouti soit relativement faible (38,7 % du PIB en 2019), le risque de surendettement est élevé. La dette publique, majoritairement extérieure (64,6 % du PIB en 2019), demeure presque exclusivement détenue par des créanciers publics, dont 77,4 % par des entreprises d'Etat. Alors que les bailleurs multilatéraux constituaient les principaux créanciers du pays entre 2000 et 2009, ce sont désormais les partenaires bilatéraux dont la Chine (55,7 % de la dette publique extérieure en 2019) qui concentrent près de 70 % de sa dette extérieure. Les bailleurs soutiennent néanmoins Djibouti dans la gestion de sa dette.

En 2019, la dette souveraine de Djibouti représentait 38,7 % du PIB, contre 29,5 % du PIB en 2009. Cette hausse modérée s'explique par la croissance soutenue du PIB djiboutien, lequel a cru de 8,9 % par an en moyenne entre 2009 et 2019. **La dette publique extérieure djiboutienne s'élevait à 25,9 % du PIB en 2019, et 64,6 % du PIB en prenant en compte les emprunts contractés par les entreprises publiques).** Le montant et la part de la dette du gouvernement dans l'encours total sont en forte baisse par rapport à l'année précédente (-18,3 % ; -6,3 pts) tandis que le montant et la part de la dette des entreprises publiques augmentent (+4,6 % ; +6,3 pts). En 2019, 22,6 % de l'encours de la dette extérieure était due par l'État et 77,4 % par les entreprises publiques. **Le service de la dette souveraine représentait 3,2 % du PIB et 10,3 % des recettes en 2019.**

Les créanciers de cette dette sont quasiment exclusivement publics : **seulement 0,2 % de la dette publique extérieure est détenue par des créanciers privés**, représentés essentiellement par des banques commerciales. **En 2019, alors que les bailleurs multilatéraux (BAD, BM, UE, PNUD) ne détiennent plus que 29,5 % de la dette extérieure djiboutienne**, (contre 58,0 % en 2000 et 54,1 % en 2009), **les créanciers bilatéraux représentent près de 70,3 %**. La montée en puissance des bailleurs bilatéraux est caractérisée par la hausse de l'encours de la dette contractée envers **la Chine, 1^{er} créancier bilatéral de Djibouti (55,7 % de la dette publique extérieure du pays⁵ en 2019** contre seulement 3,6 % en 2009 et 1,8 % en 2000). Cela s'explique par les nombreux investissements dans les infrastructures (à partir de 2012), lesquels ont été financés via des prêts des banques publiques chinoises.⁶ A la suite du FOCAC de 2018, le gouvernement djiboutien a conclu un accord avec l'*Exim Bank of China* pour restructurer sa dette contractée pour la construction de la ligne ferroviaire Addis-Abeba/Djibouti.⁷ **Après la Chine, le Koweït constitue le 2^{ème} créancier bilatéral du pays (7,6 %), suivi de l'Inde (1,8 %) et de l'Arabie Saoudite (1,5 % en 2019 contre 9,3 % en 2000).** Enfin, **le Club de Paris a vu ses créances diminuer tant en valeur absolue que relativement aux autres bailleurs (19,2 % de la dette souveraine en 2000, 26,7 % en 2009, contre 2,3 % en 2019).**

Si le niveau d'endettement de Djibouti reste faible et en deçà de la moyenne en Afrique sub-saharienne (57,8 % du PIB en 2020), la dernière analyse de viabilité de la dette de mai 2020 maintient le pays en risque élevé de surendettement en raison du dépassement du ratio de valeur actuelle de dette extérieure sur PIB de 2020 à 2026 et de service de la dette sur recettes à partir de 2022.

Djibouti a pu bénéficier de la première phase de l'Initiative pour la Suspension du Service de la Dette (ISSD) proposée par le Club de Paris et le G20. En outre, afin d'aider le gouvernement djiboutien dans la gestion de sa dette, l'initiative conjointe (BM, UE, AFD) d'audit des finances publiques (*Public Expenditure and Financial Accountability* – PEFA) sera relancée dès 2022 pour une durée d'un an (coût d'environ 16 MUSD).

⁵ En incluant la dette privée, la dette djiboutienne envers la Chine correspond à 70 % du PIB, le taux le plus élevé du monde.

⁶ Au cours des dernières années, les banques chinoises ont financé le port de Doraleh (340 MUSD), le port de Damerjog (240 MUSD), le chemin de fer reliant Djibouti à l'Éthiopie (492 MUSD côté Djibouti), un projet d'adduction d'eau potable avec l'Éthiopie (332 MUSD), un câble sous-marin reliant le Kenya au Yémen, et plusieurs routes.

⁷ Le délai de remboursement a été étendu de 15 à 30 ans et le délai du différé de paiement de 5 à 10 ans. Une partie du taux rattachée au LIBOR (le taux dépend de nombreux paramètres variables) a déjà été abaissée.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

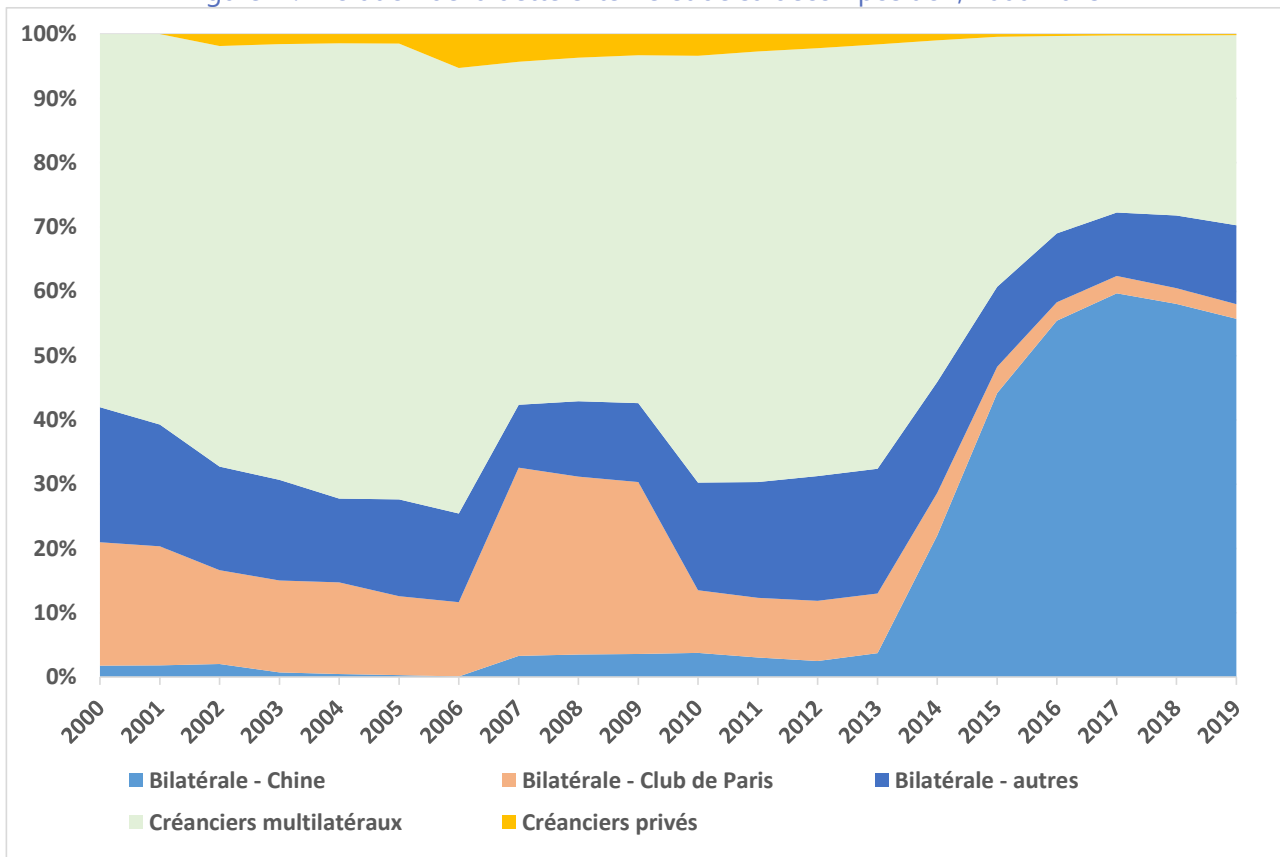


Figure 2 : Service de la dette externe bilatérale, 2020-2022, MUSD

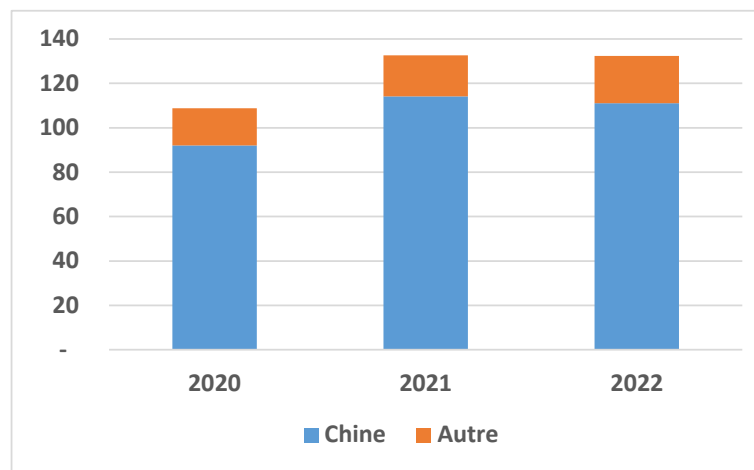
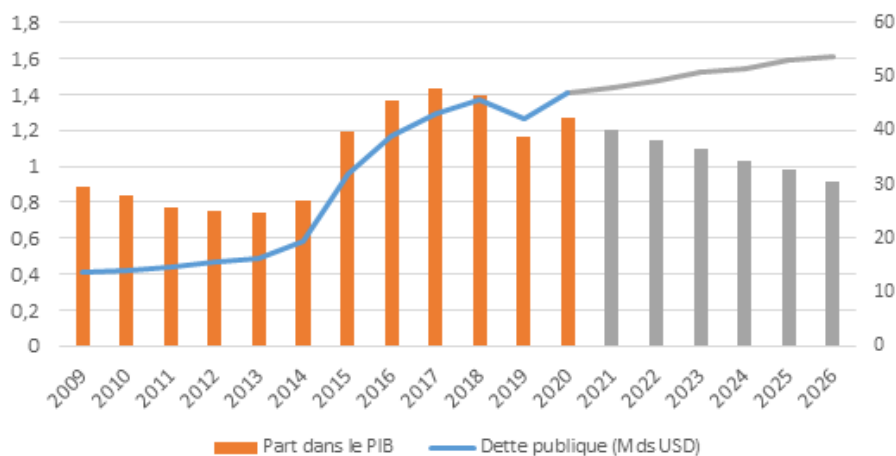


Figure 3 : Evolution et projection de la dette publique djiboutienne



Corne de l'Afrique – Érythrée

Par le SER d'Addis-Abeba



L'Érythrée, un pays surendetté

L'Érythrée est en situation de surendettement. Le stock de dette publique totale érythréenne atteignait 189,3 % du PIB en 2019, en raison de la conjugaison de déficits primaires et de taux d'intérêt effectifs réels élevés. Cette dette est majoritairement détenue par des créanciers domestiques. La dette extérieure du pays est en baisse de 26,6 % entre 2011 et 2019. De nombreux ajustements politiques seraient en cours, notamment en matière de consolidation fiscale. Une restructuration de la dette serait également nécessaire afin de permettre un retour progressif à un niveau d'endettement viable.

Le stock de dette publique érythréen atteignait 189,3 % du PIB en 2019, passé de 11,5 Mds ERN en 2000 (219,0 % du PIB) à 56,6 Mds en 2019. Néanmoins, la majeure partie de la dette publique érythréenne est domestique, la dette **extérieure ne représentant que 64,4 % du PIB en 2019.** Ce niveau élevé s'explique par la conjugaison de déficits primaires et de taux d'intérêt effectifs réels élevés. Les efforts du gouvernement pour accélérer le remboursement de la dette devraient permettre de ramener le ratio de dette publique à 165,7 % en 2022 selon les prévisions de la BAD.

La dette extérieure du pays est en recul, passant de 1,0 Md USD en 2011 à 771,7 MUSD en 2019, soit une baisse de 26,6 %. La dette du gouvernement central, en baisse de 28,9 % entre 2011 et 2019, constitue 93,1 % de cette dette extérieure en 2019. **73,5 % de la dette extérieure du pays serait détenue par des créanciers multilatéraux** en 2019, 15,4 % par des créanciers bilatéraux et 4,1 % par des créanciers privés.

De nombreux ajustements politiques seraient en cours, notamment en matière de consolidation fiscale. Une **restructuration de la dette** serait également nécessaire afin de permettre un retour progressif à un niveau d'endettement viable. Selon l'évaluation⁸ des politiques et des institutions du pays, le score en ce qui concerne la **qualité des politiques et des institutions**, est de moins de 2,69 sur 6, reflétant les faibles capacités du pays, notamment dans la gestion de la dette. Dans ce contexte, une forte croissance économique impliquant une plus **grande participation du secteur privé** et des **réformes fiscales** (notamment une mobilisation des ressources nationales, un renforcement de la **consolidation fiscale** et des institutions) doit faire partie intégrante des politiques pour **retrouver un niveau d'endettement viable.**

⁸ « Quality of Policies and Institutions score » du rapport *Country Policy and Institutional Assessment* de la Banque mondiale : <https://datacatalog.worldbank.org/search/dataset/0038988>

Corne de l'Afrique- Éthiopie

Par le SE d'Addis-Abeba



L'Éthiopie engage des réformes afin de réduire son risque de surendettement

L'Éthiopie est en risque élevé de surendettement en raison de la hausse du service de sa dette, de la surévaluation du taux de change et de la faiblesse de ses exportations. Le pays participe au Cadre commun afin de rééchelonner sa dette et a lancé des réformes pour libéraliser le taux de change et le marché des devises.

L'initiative PPTE, dont le point d'achèvement a été atteint en avril 2004, suivie de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006, ont permis de ramener le ratio de dette publique extérieure/PIB de 85,1 % en 2003 à 13,5 % en 2007. **Le ratio de stock de dette publique totale sur PIB a ainsi beaucoup diminué, passant de 93,6 % en 2000 à 55,3 % en 2020.** Il représenterait 51,1 % du PIB sur l'année fiscale 20/21 selon le ministère des Finances (MoF) éthiopien (56,0 % selon le FMI). La dette publique totale exprimée en USD n'a augmenté que de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent en raison du déclin de la dette domestique en USD causé par la forte dépréciation du birr (ETB) face au dollar (alors que la dette domestique en ETB a augmenté de 222 Mds ETB).

La dette extérieure du pays représente 53,1 % de la dette publique totale et 27,1 % du PIB FY20/21 selon le MoF. La dette du gouvernement central, en hausse de 50,0 % entre 2017 et 2021, constitue 66,0 % de cette dette extérieure en 2021 et 17,9 % du PIB. La dette garantie par le gouvernement équivaut à 6,2 % du PIB en 2021 et 22,7 % de la dette extérieure totale.

Selon le MoF, au 30 juin 2021, **79,5 % de la dette extérieure du pays est détenue par des créanciers officiels**, dont 50,7 % par des créanciers multilatéraux. **A la fin de l'année fiscale 19/20⁹, le stock de dette détenu par la Chine (CDB, Exim Bank of China, ICBC et le gouvernement de Chine) représentait 77 % du stock de dette bilatérale et 23 % de la dette extérieure totale**, ce qui en fait le deuxième créancier extérieur derrière l'IDA (74 % des créanciers multilatéraux, 35 % de la dette extérieure totale). Les créanciers privés – 59,5 % de banques commerciales et 16,5 % de détenteurs d'obligations – possèdent 20,5 % de la dette extérieure. Entre FY16/17 et FY20/21, la part des créanciers privés et des bilatéraux non membres du Club de Paris a diminué au profit des créanciers multilatéraux.

Les financements concessionnels de bailleurs multilatéraux représentent 73,4% de la dette externe du gouvernement central, mais seulement 4,8% de la dette des entreprises publiques.

Le service de la dette extérieure s'établissait à 2,2 Mds en 2019 (2,3 % du PIB), 2,5 Mds en 2020 et atteindrait 2,4 Mds en 2021 selon la Banque mondiale, la part la plus importante concernant la dette externe des entreprises publiques garantie par le gouvernement. Ce service de la dette est principalement dû à des créanciers privés (57,0 %). Le niveau du service de la dette due aux créanciers bilatéraux s'établirait à 711,6 M USD en 2021 et diminuerait à 678,5 M USD en 2022, année de la fin de la DSSI. Il resterait ainsi élevé alors que le pays fait face à une pénurie structurelle de devises. Sur la période 2020-2022, la Chine reste le principal bénéficiaire du service de dette éthiopienne, comptant pour 76,9 % en moyenne sur la période.

En FY20/21, **les nouveaux emprunts extérieurs ont diminué, passant de 4,7 à 2,0 Mds USD, et ont été souscrits à de meilleures conditions** : taux d'intérêt moyen de 1,0 % contre 1,2 % en 2019-20, maturité moyenne de 31,5 ans contre 15,6 ans, élément don de 46 % en moyenne contre 30 %.

La dernière analyse de viabilité de la dette (DSA) réalisée par le FMI en avril 2020 conclut à un **risque de surendettement global et externe élevé**. La vulnérabilité de l'Éthiopie en matière d'endettement tient à l'augmentation du service de la dette, à la surévaluation du taux de change et à la faiblesse de ses exportations.

Les autorités s'étaient engagées sur plusieurs réformes visant à réduire cette vulnérabilité : (i) contrôle des emprunts extérieurs, (ii) reprofilage du service de la dette, (iii) libéralisation du taux de change et du marché des devises. L'Éthiopie a bénéficié de l'ISSD et a demandé à participer au Cadre commun du G20/Club de Paris

⁹ MoF, 2019-20 Ethiopia Public Debt Portfolio Analysis

afin de restructurer sa dette. Enfin, en procédant à une dévaluation au fil de l'eau (env. 20% en 2020), la Banque centrale mène la transition vers la libéralisation du régime de change afin de limiter l'écart entre le marché officiel et le marché parallèle et de pallier la pénurie de devises. En février 2021, le *Liability Asset Management Corporation* (LAMC), a été mis en place afin d'absorber et gérer les dettes non-soutenables des SOEs. Le gouvernement a récemment annoncé le transfert de 191,8 Mds ETB (4,3 Mds USD) de dettes contractées par l'*Ethiopian Electric Power* (EEP), au LAMC qui en assurera le remboursement.

L'annonce des autorités de souscrire au Cadre commun a entraîné des dégradations de la part des agences de notation¹⁰ en raison du déficit de communication dont ont fait preuve les autorités lors de l'annonce soudaine en janvier 2021, couplé au principe de la comparabilité de traitement qui implique une restructuration comparable des dettes privées. Suivant ces dégradations, le *spread* de l'Eurobond éthiopien a augmenté jusqu'à 883,2 points le 10/02/2021. Fin juillet, l'extension du conflit tigréen en dehors de la région du Tigré a entraîné de nouvelles pressions sur l'obligation éthiopienne dont le *spread* atteint un 2^{ème} point haut historique, à 1 016,2 points le 02/08/2021. S&P a de nouveau dégradé la notation souveraine de l'Ethiopie le 24 septembre, à CCC+.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

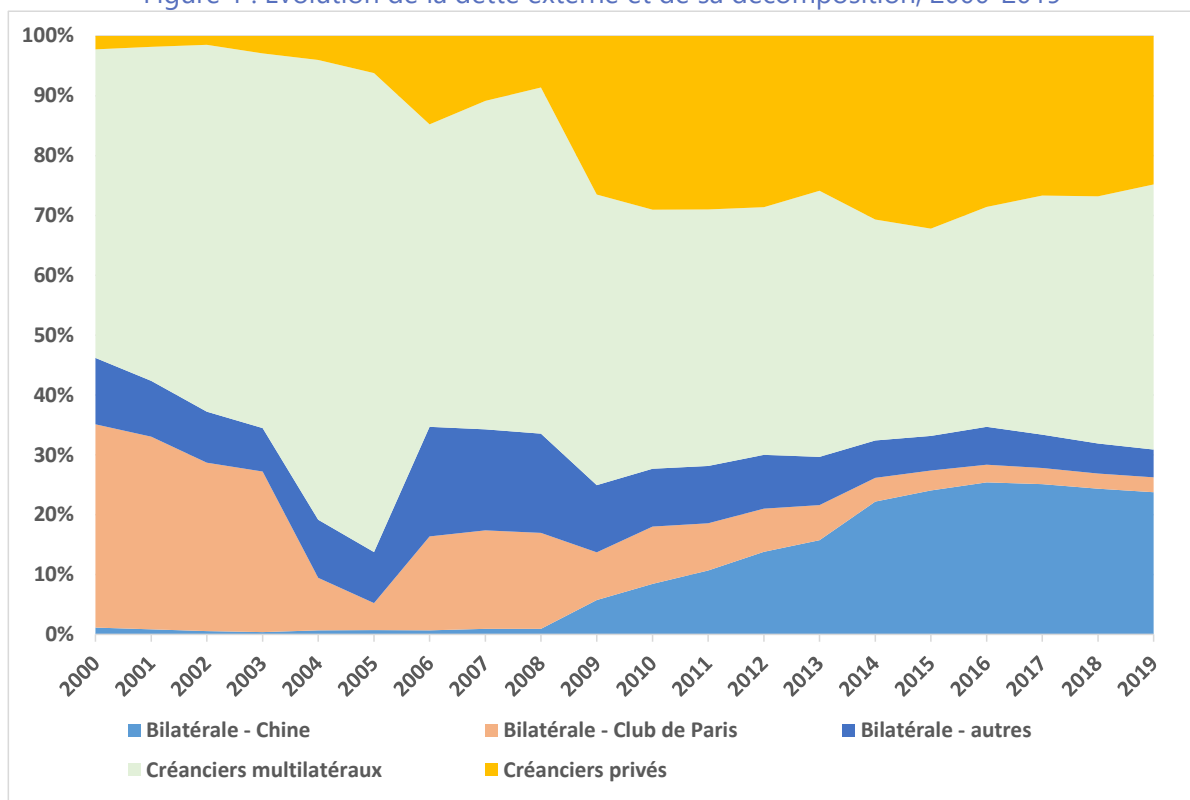
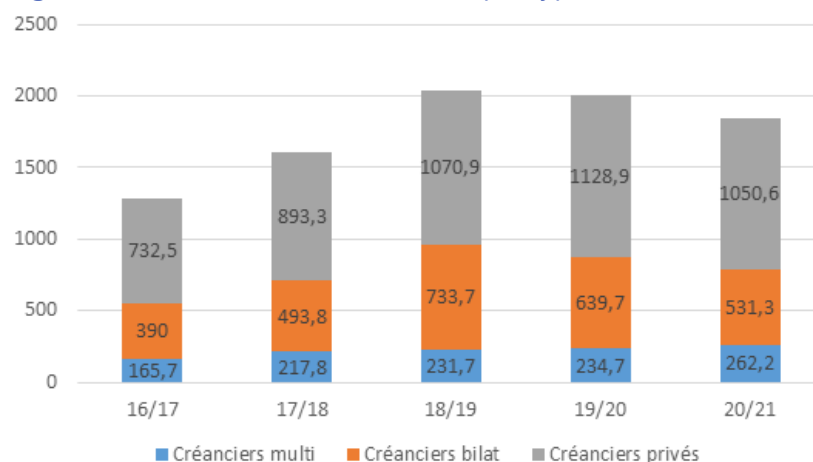


Figure 2 : Service de la dette extérieur par type de créancier, MUSD



¹⁰ Fitch de B à CCC ; S&P de B à B- ; Moody's n'a pas dégradé mais est passé à une note de B avec perspectives négatives

Corne de l'Afrique – Somalie

Par le SER de Nairobi



Une situation de surendettement qui devrait perdurer jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement PPTE

La dette publique somalienne a connu plusieurs phases de restructurations successives, l'ayant conduit de 108,8 % du PIB en 2019 à 56,7 % du PIB en 2020. Depuis les années 2000, sa composition est restée semblable, détenue principalement par le Club de Paris (42,6 %), les créanciers multilatéraux (40,1 %) et les Emirats Arabes Unis (5,5 %) en moyenne sur la période. Les autorités somaliennes n'ont pas souhaité souscrire à l'initiative DSSI du G20, et malgré de possibles retards électoraux, le pays devrait atteindre le point d'achèvement PPTE en 2023 ; ramenant sa dette publique à 512 MUSD contre 5,3 Mds USD en 2019.

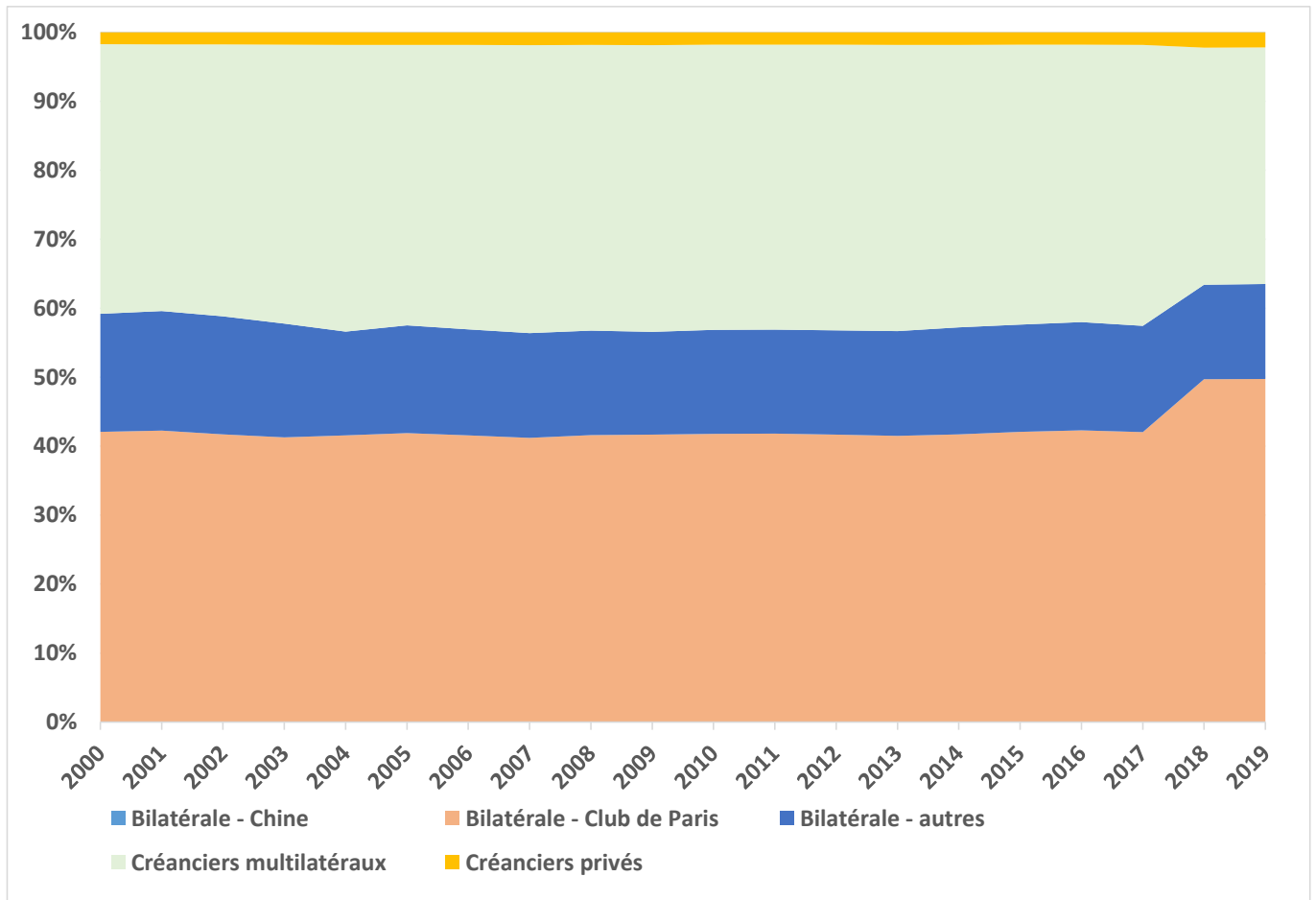
La dette publique somalienne, après plusieurs années de hausse, est passée de 108,8 % du PIB en 2019 à 56,7 % du PIB en 2020, principalement portée par les arriérés de paiement, et reflétant des déficits budgétaires élevés. En 2019, la dette publique s'élevait à 5,3 Mds USD dont 99,1 % de dette externe et 94,3 % d'arriérés de paiement. **Selon l'analyse de viabilité de la dette (DSA) du FMI, la Somalie est en situation de surendettement.**

La Somalie a été l'un des trois derniers pays à entrer dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), avec l'Erythrée et le Soudan. En mars 2020, les pays créanciers du Club de Paris sont convenus avec le Gouvernement d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure, suite à l'atteinte du Point de décision de l'initiative PPTE renforcée. La restructuration de 2,6 Mds USD de dette (1,4 Mds USD annulés et 1,3 Mds USD rééchelonnés) a permis de ramener la dette publique à 56,7 % du PIB.

Les membres du Club de Paris se sont engagés à accorder la part restante de l'allègement de dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE dès que la Somalie aura atteint son Point d'achèvement. Celle pourrait intervenir au 31 mars 2023, sous réserve toutefois de la validation de la dernière tranche du programme de réformes du FMI, au premier semestre 2022, dépendant du déroulé des élections.

Depuis les années 2000, la structure de la dette externe somalienne a peu évolué. Le Club de Paris et les créanciers multilatéraux (40,1 %) restent historiquement les deux premiers détenteurs de la dette publique externe somalienne depuis 2000, même si la part des seconds (39,1 % en 2000 contre 34,3 % en 2019) a décliné au profit du premier (42,1 % en 2000 contre 49,7 % en 2019) sur la période. Les Emirats Arabes Unis, premiers détenteurs de dette bilatérale hors Club de Paris, et bien que marginaux (5,6 % sur la période), ont vu leur part décliner de 5,9 % à 4,5 % entre 2000 et 2019. Sur la période, la dette publique externe détenue par des créanciers privés est de 1,8 % (2,2 % en 2019).

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019



Corne de l'Afrique – Soudan par le SE de Khartoum



Une initiative PPTTE qui, pour l'instant, semble aller, malgré les difficultés, dans le bon sens

Jusqu'à fin juin dernier, date d'atteinte du point de décision de l'initiative PPTTE, la dette publique soudanaise s'inscrivait dans une trajectoire ascendante atteignant 249,2 % du PIB en 2020. Cette trajectoire a poussé le FMI, la Banque Mondiale et la communauté internationale à mettre en œuvre tout ce qui était en leur pouvoir afin d'aider le Soudan à atteindre ce point de décision. La composition de cette dette, composée à plus de 90 % d'arriérés et intérêts en retard, est surtout entre les mains des créanciers bilatéraux, qui constituent 78 % de la dette externe, en croissance sur ces dix dernières années. Les autorités soudanaises, appuyées par les institutions internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, et par la communauté internationale conjuguent leurs efforts, avec les autorités soudanaises, afin de permettre l'atteinte du point d'achèvement, prévu en juin 2024, date à partir de laquelle le Soudan pourra, en théorie, commencer à réemprunter.

La dette publique soudanaise s'inscrivait dans une trajectoire à la hausse. D'une part les remboursements externes n'avaient plus lieu depuis une trentaine d'années, ce qui engendrait une augmentation mécanique de l'endettement au travers des arriérés et intérêts de retard. D'autre part, les déficits budgétaires, portés principalement par les dépenses de sécurité, progressaient, accélérés récemment par la pandémie. En outre, la part de cette dette publique rapportée au PIB progressait mécaniquement du fait de la baisse du PIB¹¹, suite à la sécession du Soudan du Sud en 2012¹², ainsi que d'une dépréciation continue du SDG par rapport au dollar¹³ et à une croissance négative ces dernières années. La dette publique atteignait fin 2020 un pic de 249,2 % du PIB. La dette externe représentant quant à elle 163,3 % du PIB et s'élève, fin 2020, à 56,6 Mds USD¹⁴, en hausse tendancielle depuis 2001 où elle s'élevait à 19,8 Mds USD¹⁵.

Depuis les années 2010, la structure de la dette externe soudanaise a évolué avec la consolidation de la part de la dette bilatérale. La part des créanciers bilatéraux, qui restent historiquement les premiers détenteurs de la dette externe, a progressivement augmenté en 10 ans, comptant pour 78,0 % en 2020 contre 73,2 % en 2010. A l'inverse tant les créanciers multilatéraux que les créanciers privés ont vu leur poids diminuer respectivement de 13,7 % en 2010 à 10,6 % en 2020 pour les premiers et de 13,1 % à 11,5 % pour les seconds. **Sur les 10 dernières années la part des pays membres du Club de Paris a augmenté plus vite que celle des autres pays.** Les créanciers du Club de Paris comptaient en 2010 pour 50,0 % de la dette bilatérale et pour 36,8 % de la dette externe totale. Une décennie plus tard, leur part est de 54 % environ de la dette bilatérale et 41,0 % de la dette externe totale et ce malgré des investissements importants chinois dans les infrastructures notamment portuaires - signe peut-être que ces investissements n'ont pas tous été comptabilisés pleinement.

La majeure partie de la dette publique, aussi bien interne qu'externe, est constituée d'arriérés. Ceux de la dette externe étaient estimés à la fin décembre 2020 à 51,9 Mds USD, ce qui correspond à environ 92 % de l'encours de la dette extérieure. Les arriérés du Soudan envers le FMI (1,4 Mds USD), la Banque africaine de développement (412 MUSD) et l'IDA (1,1 Md USD) ont été apurés respectivement le 29 juin, le 12 mai et le 26 mars 2021. Il s'agissait d'une des conditions pour l'atteinte du point de décision.

¹¹ Entre 2016 et 2020, le PIB en dollars a diminué de 50% passant de 64,9 à 34,5 Mds USD.

¹² L'"option zéro" est un accord conclu en 2012 entre le Soudan et le Soudan du Sud, en vertu duquel le Soudan conserve l'intégralité des dettes extérieures après la sécession du Soudan du Sud, à condition que la communauté internationale prenne des engagements fermes d'un allègement de la dette dans les deux ans, accord prolongé à plusieurs reprises.

¹³ En 2016 dépréciation de 59% et en février 2021 de 85%...

¹⁴ sachant que seulement 80% a été réconciliée

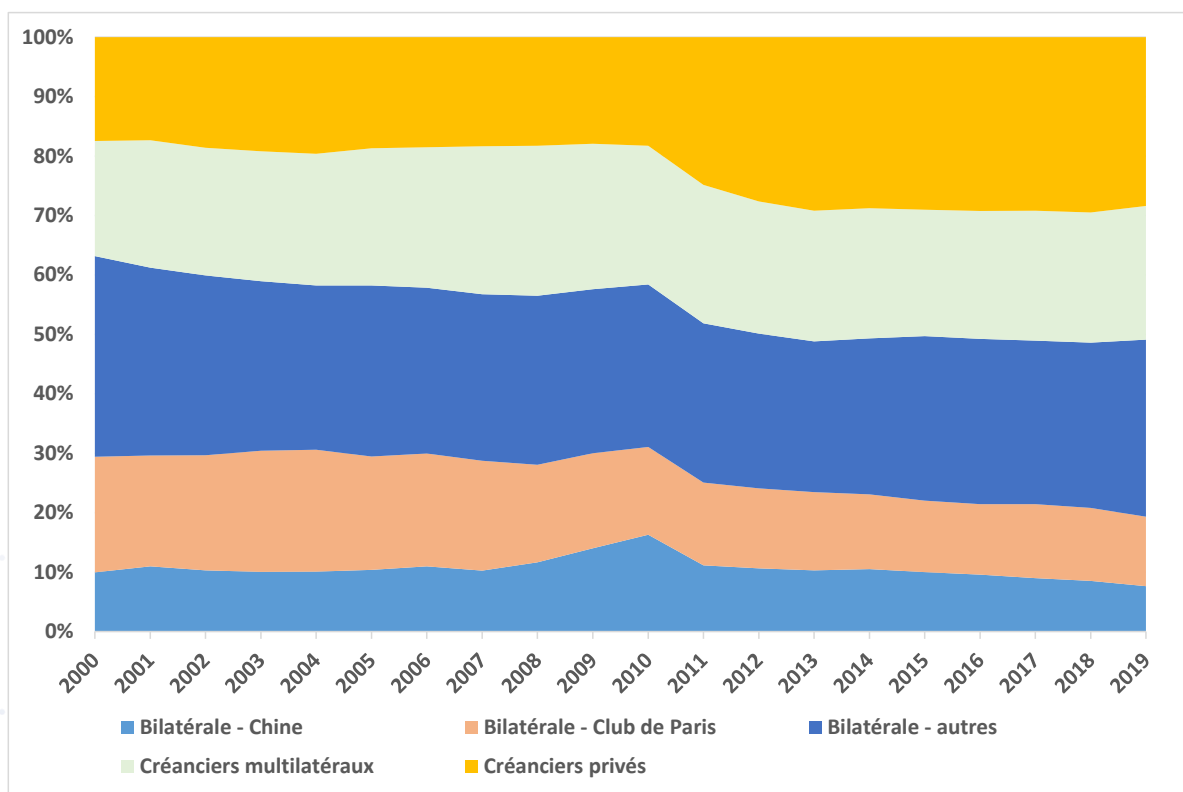
¹⁵ Représentant environ 126 % du PIB.

La Banque centrale du Soudan (CBOs) reste le principal créancier et détenteur de la dette publique domestique. Tout comme avec les créanciers externes, le gouvernement a accumulé des arriérés d'intérêts et de principal envers la CBOs sur ces obligations. Cette dernière continue de monétiser le déficit fiscal, alimentant de nouveaux arriérés.

La Banque mondiale et le FMI ont annoncé le 29 juin l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTTE par le Soudan. Il s'agissait, et de loin, de la plus importante opération de genre supposant un allègement total de la dette de 23,3 Mds USD en valeur actuelle, ce qui représente, à lui seul, environ 36 % de l'allègement total cumulé de la dette PPTTE, accordé aux 37 pays ayant précédemment bénéficié de cette initiative. Cette initiative sera complétée par d'autres initiatives d'allègement de la dette qui porteront l'allègement total de la dette à plus de 50 Mds USD en termes de valeur actuelle nette, ce qui représente environ 90 % de la dette extérieure totale du Soudan. **Le 15 juillet 2021 lors d'une réunion avec le Club de Paris, les autorités soudanaises ont obtenu une première l'annulation de 14,1 Mds USD, sur un montant total de 23,5 Mds USD.** Le solde de cette dette vis-à-vis du Club de Paris sera rééchelonné avec une période de grâce courant jusqu'en décembre 2024. La plupart des créanciers du Club de Paris devraient en principe annuler l'intégralité de leur dette lors de l'atteinte du point d'achèvement, prévu en juin 2024. Les autorités soudanaises se sont engagées à rechercher de la part de ses autres créanciers non membres du Club un traitement comparable. Parmi ces principaux créanciers figurent les trois fonds de développement saoudien, koweïtien et émirati ainsi que la Chine.

Sous réserve de la mise en œuvre intégrale de l'initiative PPTTE, de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale et d'une aide au-delà de l'initiative PPTTE pour l'atteinte du point d'achèvement, la soutenabilité de la dette du Soudan s'améliore considérablement pour atteindre des niveaux gérables. Après l'atteinte du point d'achèvement, le Soudan devrait présenter un risque modéré de surendettement. La trajectoire de la dette dépendra également d'une solide performance budgétaire, de réformes structurelles, mise en place notamment dans le cadre du programme du FMI qui viendrait à échéance fin 2024, et de l'accès à des financements concessionnels et aux dons.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019



Indicateurs régionaux : Corne de l'Afrique

Indicateurs Pays	Djibouti	Erythrée	Ethiopie	Soudan	Somalie
Population (M hab.) ONU, 2020	1,0	3,5	115,0	43,8	15,9
Croissance démographique (%) ONU, 2015-2020	1,6	1,2	2,6	2,4	2,8
Macroéconomie					
PIB (Mds USD) FMI, 2020	3,4	2,1	96,6	34,4	4,9
PIB/hab (USD) FMI, 2020	3 074	588	994	775	327
Croissance du PIB réel (%) FMI, 2020	-0,1	-0,6	6,1	-3,6	-1,5
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI, 2020	2,9	4,9	20,4	163,3	n.c
Finances Publiques					
Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI, 2020	-1,3	-5,0	-2,8	-5,9	n.c
Dette publique (%PIB) FMI, 2020	42,2	184,7	55,3	262,5	n.c
Dette publique extérieure (%PIB) FMI, 2020	n.c	54,2	29,1	n.c	n.c
Echanges					
Balance des biens (%PIB) CNUCED, 2019	-10,6	-19,1	-12,9	-16,9	-15,5
Exportation française vers (MEUR)*	72,4	3,1	700,6	76,6	8,8
Importation française depuis (MEUR)*	1,5	0,1	39,1	47,1	5,6
Balance courante (%PIB) FMI, 2020	2,9	10,7	-4,6	-17,5	-13,3
Transferts de la diaspora (%PIB) FMI, 2020	1,7	n.c	2,0	1,4	n.c
Réserves de change (mois d'import) FMI, 2020	n.c	2,0	5,6	n.c	n.c
Développement					
IDH, BM, 2020	0,52	0,46	0,51	0,51	n.c
Espérance de vie à la naissance (2015-2020) ONU	66,5	65,7	66,0	64,9	56,9
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM	17,1	-	30,8	12,7	-
Emissions de CO2 par habitant (tonnes) BM 2014	0,8	-	0,1	0,3	0,0
Notation Dette Douveraine					
S&P / Moody's / Fitch	-	-	B / B2 / B	-	-
Politique Monétaire					
Taux directeur **	-	-	13,0	-	-

Océan Indien – Comores par le SE de Tananarive



Une dette publique comorienne reposant sur les sources externes de financement

En 2020, la dette publique comorienne rapportée au PIB a atteint 26,6% du PIB, dont 22,8% du PIB de dette extérieure et 3,8% de dette domestique. La dette extérieure est majoritairement composée de dette bilatérale (un tiers de dette chinoise). La Banque centrale mobilise ses instruments pour l'endettement domestique notamment via les avances statutaires. Le principal créancier multilatéral est le FMI devant la Banque arabe (BADEA). Un moratoire sur la dette comorienne a été décidé par les principaux créanciers bilatéraux à partir de mai 2020, suite à l'allègement décidé par le FMI dans le cadre du soutien du pays face à la crise du Covid-19.

Selon la Banque centrale des Comores, la dette publique rapportée au PIB a atteint 26,6 % en 2020 contre 25,7% en 2019. Elle avait fortement augmenté en 2018 (+6,5 points) en raison d'un emprunt de 80,0 MUSD contracté auprès de l'*Exim Bank of China*, pour financer des infrastructures de Comores Télécom. Elle est majoritairement externe (22,8 % du PIB) et cette tendance s'accroît depuis 2014. L'analyse de viabilité de la dette du FMI parue en mars 2021 maintient le pays en risque de surendettement « modéré » (comme en 2020) pour la dette externe tout comme pour la dette publique. **La dette extérieure comorienne rapportée au PIB a fortement baissé en 20 ans : elle est passée de 57,6 % du PIB (201,8 M USD) en 2000 à 22,2% du PIB (241,8 M USD) en 2019.**

Au 31 décembre 2020, l'encours total de la dette publique s'élevait à 330,9 MUSD, dont 283,8 MUSD de dette externe (85,8 %) et 47,0 MUSD de dette domestique (14,2 %).

A cette date, la dette publique extérieure, qui s'élève à 283,8 MUSD, est majoritairement composée de dette bilatérale : 61,2 % du total correspond à une dette bilatérale (173,7 MUSD) contre 38,8 % d'emprunts contractés auprès des multilatéraux (soit 110,1 MUSD).

La Chine (via l'*Exim Bank of China*) est le premier créancier bilatéral de l'Union des Comores avec un stock de dette de 88,7 MUSD soit 31,3 % du total de l'encours de dette externe et 51,1 % de la dette bilatérale. Elle se positionne devant l'Arabie Saoudite avec 32,3 MUSD (11,4 % du total), l'Inde à travers l'*Exim Bank of India* (25,9 MUSD, soit 9,1 %), le Koweït (24,2 MUSD ; 8,5 %) et la France (via BPIFrance pour 2,7 MUSD soit 1,1 %).

Le Fonds Monétaire International est le premier créancier multilatéral des Comores (28,6 MUSD) soit 10,1 % du total de l'encours total (26,4 % de la dette multilatérale) notamment à travers un financement en 2020 au titre de l'Instrument de Financement Rapide (8,0 MUSD). Viennent ensuite la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA, 27,3 MUSD, soit 9,6 %), la Banque mondiale avec 15,3 MUSD (5,4 %) et la *Trade Development Bank* (TDB) de la COMESA représentant 14,6 MUSD soit 5,2 %.

Au 31 décembre 2020, la dette publique domestique comorienne était de 47,0 MUSD. Elle est composée en grande majorité d'instruments de trésorerie de la Banque centrale (35,4 MUSD, soit 75,3 % du total) dont des avances statutaires (23,6 MUSD soit 50,2 % du total) et des allocations de DTS (11,8 MUSD soit 25,2 %). Les emprunts auprès des banques commerciales correspondent à 24,8 % du total, soit 11,7 MUSD.

En 2021, le montant prévu du service de la dette extérieure s'élèvera à 12,3 MUSD selon la Banque centrale et devrait atteindre 17,3 MUSD d'ici 2025. Il devrait suivre une tendance haussière jusqu'en 2024, avant de connaître une baisse à partir de 2025.

Le FMI a approuvé l'activation du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (FFARC) en faveur des Comores en avril 2020, lui permettant d'alléger le service de sa dette. La dette éligible à une suspension sur une période de 24 mois s'élève au total à 4,4 MUSD. **L'archipel a également bénéficié de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et du Club de Paris**, couvrant la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

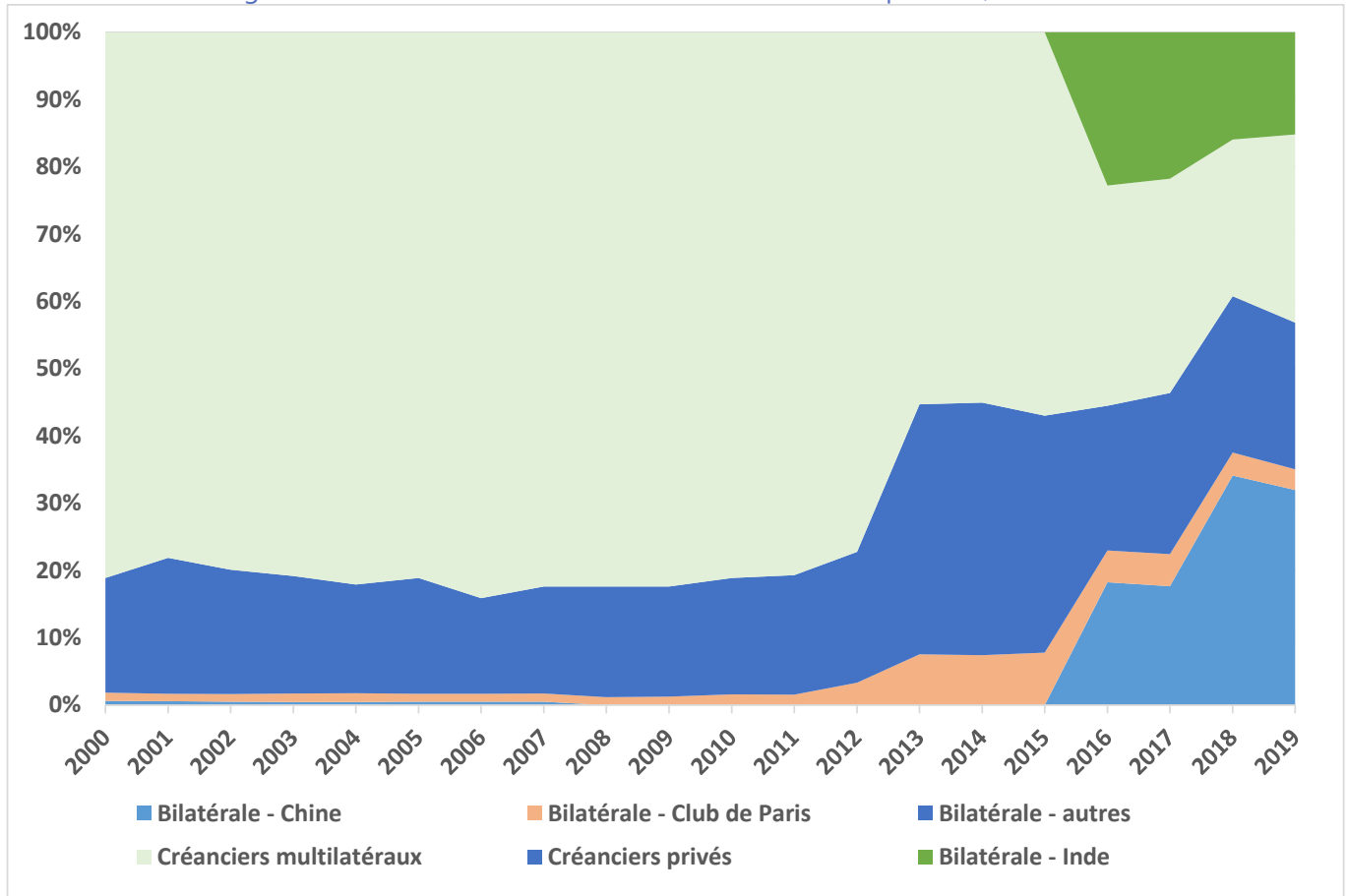


Figure 2 : Projections du service de la dette comorienne entre 2021 et 2025 (BCC)

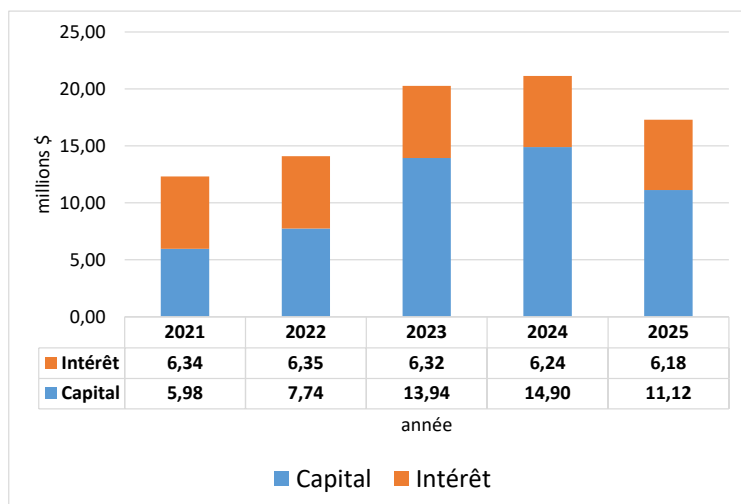
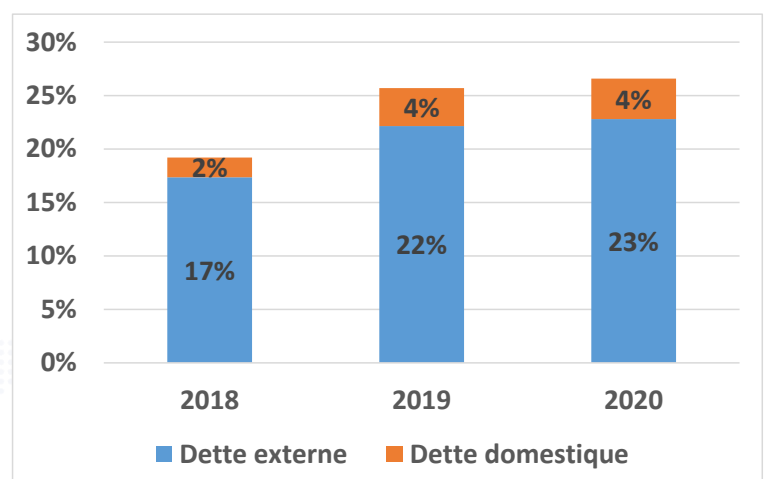


Figure 3 : Décomposition de la dette publique comorienne



Océan Indien – Madagascar par le SE de Tananarive



Une dette publique malgache en progression, reposant principalement sur les financements externes

En 2021, la dette publique rapportée au PIB devrait atteindre 46,9 % du PIB, dont 34,7 % de dette extérieure et 12,2 % de dette domestique. Les bons du Trésor sont les instruments privilégiés d'émission de dette domestique et la dette extérieure est majoritairement composée de dette multilatérale. Le principal créancier de Madagascar est la Banque mondiale, devant la BAD. La France est le troisième créancier bilatéral du pays derrière l'Algérie et la Chine. Le service de la dette a bénéficié de l'allègement de la part du FMI et de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).

Selon le FMI, la dette publique malgache devrait augmenter en 2021 à 46,9 % du PIB contre 43,6 % en 2020. Elle avait déjà connu une augmentation de 5,8 points en 2020 en raison d'un creusement du déficit budgétaire (de 1,3 % en 2019 à 2,9 % du PIB l'année suivante) et de la baisse du PIB (récession de 5,7% selon les autorités). Elle est majoritairement externe en 2021 (34,7 % du PIB contre 32,0 % en 2020) et cette tendance s'accroît depuis 2016. L'analyse de viabilité de la dette du FMI parue en mars 2021 maintient le pays en risque modéré pour la dette externe tout comme pour la dette publique totale. **La dette extérieure malgache rapportée au PIB a fortement baissé en 20 ans : elle est passée de 4,3 Mds USD (soit 92,8 % du PIB) en 2000 à 3,2 Mds USD (soit 26,6% du PIB) fin 2019.**

Au 31 décembre 2020, l'encours total de la dette publique s'élevait à 4,8 Mds USD, dont 3,7 Mds USD de dette extérieure (75,0 %) et 1,1 Md USD de dette domestique (25,0 %). **La dette publique extérieure est essentiellement composée de dette multilatérale (72,7 %),** soit 2,7 Mds USD contre 17,8 % d'emprunts contractés auprès des créanciers bilatéraux (soit 644,9 MUSD) et 9,5 % de dettes commerciales (345,4 MUSD). La dette publique est à 92,9 % concessionnelle.

Le groupe Banque mondiale est le premier créancier multilatéral de Madagascar à travers les financements de l'Association internationale de développement (AID) atteignant 1,8 Mds USD, soit 50 % du total de l'encours de dette extérieure. Viennent ensuite la Banque africaine de développement (498,6 MUSD, soit 13,7 %), le Fonds international de développement agricole (FIDA) avec 169,5 MUSD (4,7 %) et la Banque européenne d'investissement (BEI) représentant 78,6919 MUSD de l'encours soit 2,2 %. Les prêts du FMI apparaissent en dette interne, car il s'agit d'une créance à la Banque centrale qui refinance l'Etat.

Fin 2020, la France est le troisième créancier bilatéral de Madagascar et le premier du Club de Paris avec un stock de dette de 105,9 MUSD soit 2,9 % du total de l'encours de dette extérieure. Si elle est devancée par l'Algérie avec 173,9 MUSD¹⁶ (4,8 % du total) et la Chine à travers l'*Exim Bank of China* (146,9 MUSD, soit 4,0 %), elle se positionne devant le Japon (73,6 MUSD). Madagascar a également contracté des dettes auprès de créanciers privés pour un total de 347,8 MUSD, soit 9,5 % de l'encours de dette extérieure, dont 326,3 MUSD auprès de diverses institutions financières (notamment la *Deutsche Bank* pour 79 MUSD).

Au 31 décembre 2020, la dette publique domestique malgache était de 1,1 Md USD. Elle est composée en majorité de titres publics dont les bons du Trésor (766,9 MUSD, soit 68,3 % du total). **Les emprunts auprès de la Banque centrale de Madagascar (BFM) représentent 30,4 % du total,** soit 338,6 MUSD. **Les emprunts auprès des sociétés** correspondent à 14,2 MUSD, soit 1.3%.

Selon les prévisions du FMI, le montant prévu du service de la dette atteindrait 212,0 MUSD en 2021, mais ce montant comprend une partie infra-annuelle de la dette domestique.

Le FMI a approuvé en avril 2020 l'activation du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (FFARC) en faveur de Madagascar, lui permettant d'alléger sa dette. La dette éligible à une suspension sur une période de 24 mois s'élève au total à 26,0 MEUR, soumise à l'approbation de l'institution en fonction de la disponibilité des fonds. **Les pays du G20 et du Club de Paris ont également annoncé le même mois la suspension temporaire du paiement du service de la dette extérieure de Madagascar (ISSD),** couvrant la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

¹⁶ Il s'agit de dettes contractées depuis le milieu des années 70 et qui sont en attente d'un accord d'annulation de dette entre les deux parties.

Figure 1 : Evolution de la dette externe et de sa décomposition, 2000-2019

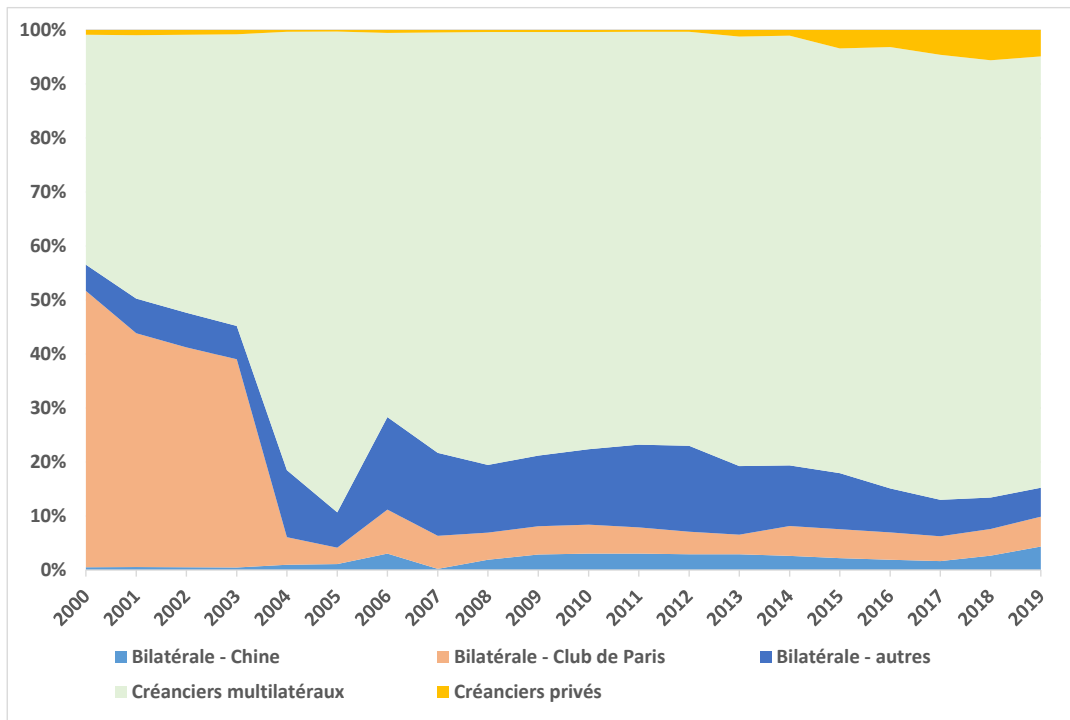


Figure 2 : Décomposition de la dette domestique publique, 2020

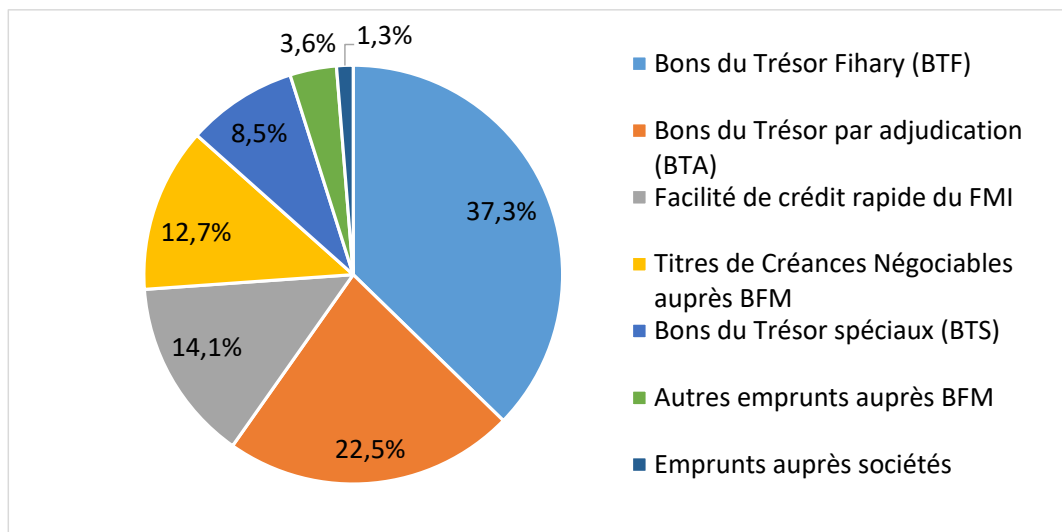
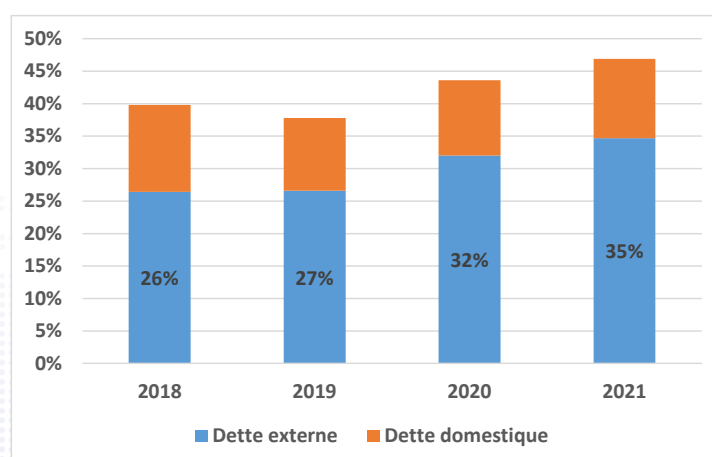


Figure 3 : Décomposition de la dette publique malgache



Océan Indien – Maurice

Par le SE de Tananarive



Une dette publique mauricienne en forte augmentation durant la crise sanitaire, majoritairement constituée de dette interne

La dette publique mauricienne a fortement augmenté depuis 2019 et devrait atteindre 95,0% du PIB en 2021, composée à 70,4% de dette domestique et à 24,6% de dette externe. Elle reste selon le FMI « soutenable » en dépit de son niveau élevé. Les obligations à long terme sont les instruments privilégiés d'émission de la dette domestique devant les bons du Trésor. Près de la moitié de la dette extérieure est composée de dette bilatérale. Le service de la dette extérieure mauricienne devrait suivre une tendance haussière jusqu'en 2023.

Selon le ministère mauricien des finances, de la planification économique et du développement (MoF), la dette publique mauricienne a poursuivi sa forte hausse, atteignant 95,0 % du PIB (+11,6 points) en 2021 contre 83,4% en 2020. Elle avait déjà effectué un bond de 18,4 points entre juin 2019 et 2020 (65,0 % du PIB), essentiellement par augmentation des émissions d'obligations et de bons du Trésor.

Au 30 juin 2021, l'encours de la dette publique s'élevait à 9,9 Mds USD, dont 7,3 Mds USD de dette domestique (73,7 %) et 2,6 Mds USD de dette externe (26,2 %). La part de la dette interne s'accroît depuis 2018 où elle représentait 51,1% du PIB.

Au 30 juin 2021, la dette publique domestique mauricienne est composée en grande majorité des obligations émises par le Gouvernement pour 5,0 Mds USD soit 68,6 % du total de l'encours domestique. Elles sont réparties entre les obligations à long terme (maturité supérieure à dix ans) pour 3,0 Mds USD (40,8 % de l'encours) et les obligations à cinq ans (2,0 Mds USD soit 27,7 %). **La Banque de Maurice mobilise également de manière importante les émissions de bons du Trésor** (2,1 Mds USD, soit 28,5 % du total), composés des bons du Trésor à trois ans (1,4 Md USD soit 18,4 % de l'encours), des bons du Trésor à un an et certificats de dépôts (737,7 MUSD soit 10,1 %). **Les autres emprunts effectués par les entreprises publiques correspondent à 217,0 MUSD soit 3,0 % du total.**

Au 30 juin 2021, la dette publique extérieure mauricienne était de 2,6 Mds USD. 45,8 % du total correspond à une dette bilatérale soit 1,2 Mds USD, contre 34,5 % d'emprunts contractés auprès des créanciers multilatéraux (soit 838,9 MUSD) et 19,7 % de dettes commerciales (504,1 MUSD).

La dette bilatérale de Maurice est concentrée autour de la dette du gouvernement, évaluée à 959,2 MUSD (37,4 % de l'encours de la dette extérieure), devant la dette des entreprises publiques (215,3 MUSD soit 8,4 % de l'encours). **Le gouvernement concentre également la majeure partie des dettes auprès des créanciers multilatéraux** pour 702,7 MUSD, soit 27,4 % de l'encours externe, contre 183,3 MUSD contractées par les entreprises publiques (7,1 %). **Par ailleurs, les dettes commerciales du gouvernement auprès de diverses institutions financières s'élèvent à 329,5 MUSD** (12,8 % de l'encours), contre 174,7 MUSD pour les entreprises publiques (6,8 %).

En 2021, le montant prévu du service de la dette extérieure s'élève à 211,4 MUSD selon le ministère des finances et devrait atteindre 373,0 MUSD d'ici 2023. Il devrait ensuite connaître une baisse à 237,7 M USD partir de 2024.

Figure 1 : Décomposition de la dette publique mauricienne

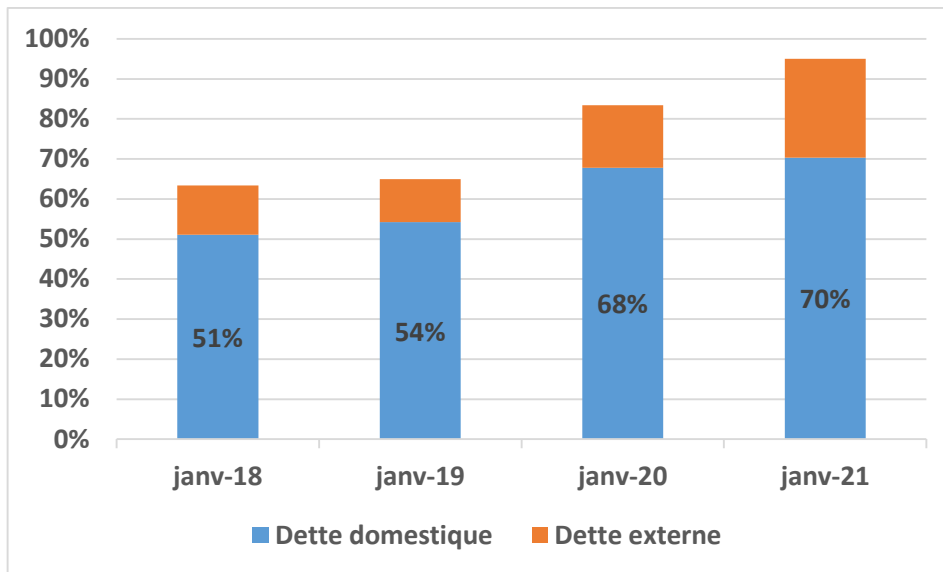


Figure 2 : Décomposition de la dette externe publique mauricienne

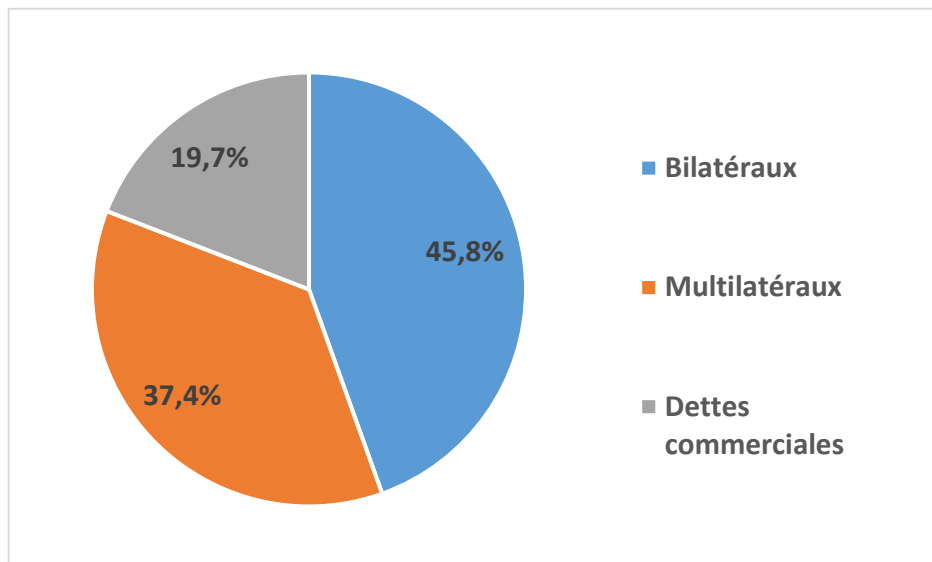
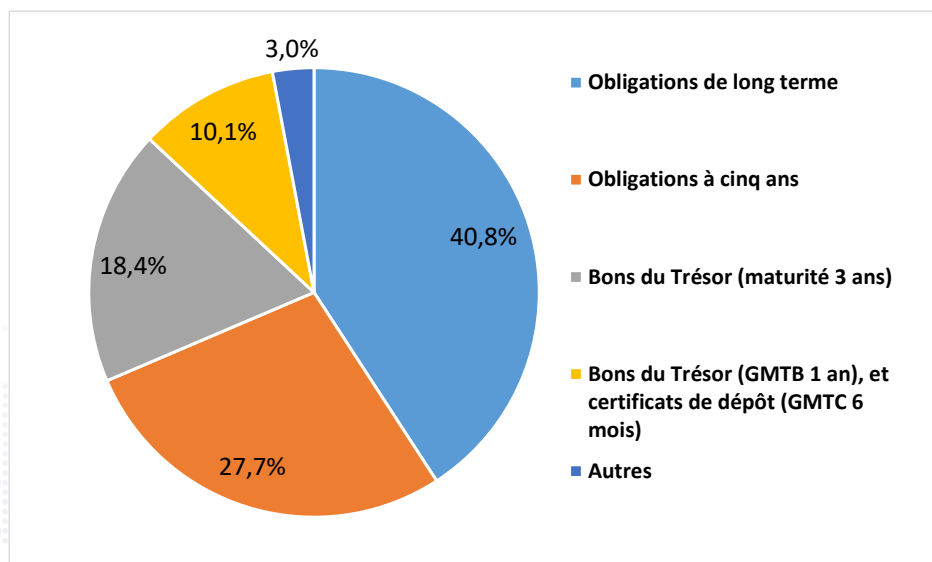


Figure 3 : Décomposition de la dette domestique publique mauricienne, 2020



Océan Indien– Seychelles Par le SE de Tananarive



Une dette publique seychelloise en forte augmentation durant la crise sanitaire, reposant principalement sur la dette domestique

La dette publique seychelloise rapportée au PIB a fortement augmenté depuis 2019 et attendrait 80,7% du PIB en 2021, composée à 49,3% de dette domestique et à 31,5% de dette externe. Elle reste soutenable selon le FMI, en risque élevé de surendettement. Les bons du Trésor sont les instruments privilégiés d'émission de la dette. Plus de la moitié de la dette extérieure est composée de dette multilatérale. Le service de la dette extérieure seychelloise devrait connaître des fluctuations jusqu'en 2025.

Selon les autorités, la dette publique seychelloise atteindra 80,7 % du PIB (-4,7 points) en 2021 contre 85,4 % en 2020, après avoir augmenté de 26,3 points avec la crise (49,3 % du PIB en 2019). Elle est majoritairement domestique (49,3 % du PIB contre 49,5 % en 2020). La forte hausse qu'elle a connue en 2019 s'explique par la chute du solde public de +0,3 % à -19,5% du PIB, et de la baisse du PIB (d'une croissance de 1,9 % à une récession de 12,9 %). La dette publique est, selon l'analyse de viabilité de la dette du FMI, classifiée comme ayant un risque de surendettement « élevé » en 2021, mais devrait s'engager sur une tendance baissière, jusqu'à 64,5 % du PIB d'ici 2026.

Au 30 juin 2021, l'encours total de la dette publique s'élevait à 1,25 Mds USD, dont 765,7 MUSD de dette domestique (61,1 %) et 487,8 MUSD de dette externe (38,9 %). **La dette publique domestique est en grande majorité constituée des bons du Trésor émis par la Banque centrale des Seychelles (648,9 MUSD ; 84,8 % du total de l'encours domestique).** Les bons du Trésor de court et moyen terme (à partir d'une maturité de six mois à un an) représentent 55,4 % de l'encours (423,8 MUSD) et les bons du Trésor à long terme, entre 3 et 7 ans, 29,4 % (225,1 MUSD). **15,2 % de l'encours domestique correspond à des emprunts et titres publics divers (116,8 MUSD).**

De son côté, **la dette publique extérieure (487,8 MUSD) est majoritairement composée de dette multilatérale : 45,8 % du total soit 248 MUSD ; contre 26,6 % de dettes commerciales (129,7 MUSD) et 22,6 % d'emprunts contractés auprès des créanciers bilatéraux (soit 110,2 MUSD)¹⁷.**

Les dettes commerciales du gouvernement auprès de créanciers privés s'élèvent à 109,5 MUSD (22,5 % de l'encours) loin devant les banques commerciales pour 20,1 MUSD (4,1 %). **Par ailleurs, les pays membres du Club de Paris sont les premiers créanciers bilatéraux des Seychelles pour 59,2 MUSD (12,1 % de l'encours de la dette extérieure), légèrement devant les pays non membres (51,1 MUSD soit 10,5 % de l'encours)¹⁸.**

En 2021, le montant prévu du service de la dette extérieure s'élèvera à 85,6 MUSD selon le FMI. Il baisserait légèrement à 82,1 MUSD en 2022 avant de connaître une progression jusqu'en 2024 (118,2 MUSD).

¹⁷ La répartition par bailleur n'est pas publiée.

¹⁸ idem

Figure 1 : Décomposition de la dette publique seychelloise

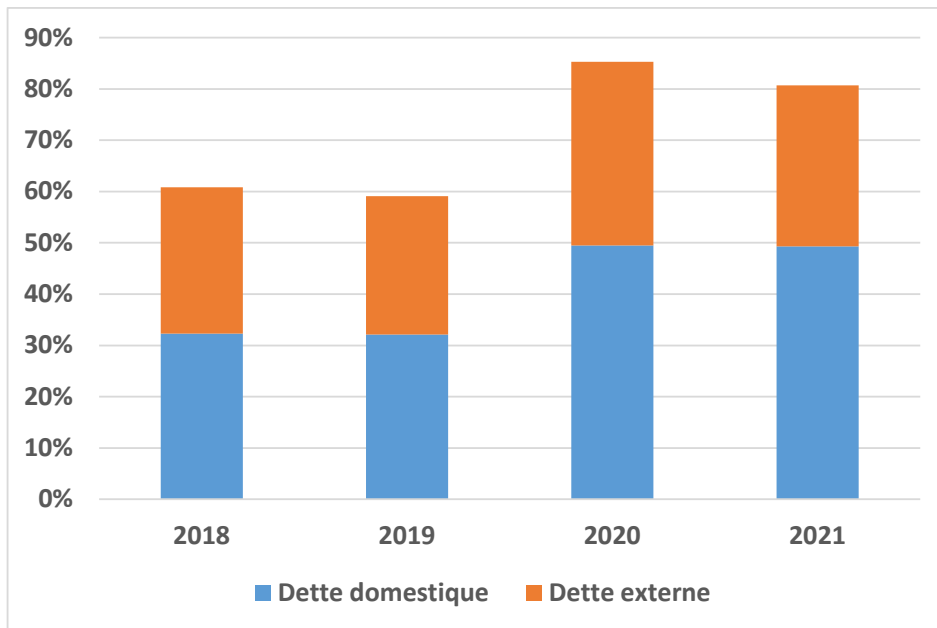


Figure 2 : Décomposition de la dette externe publique seychelloise

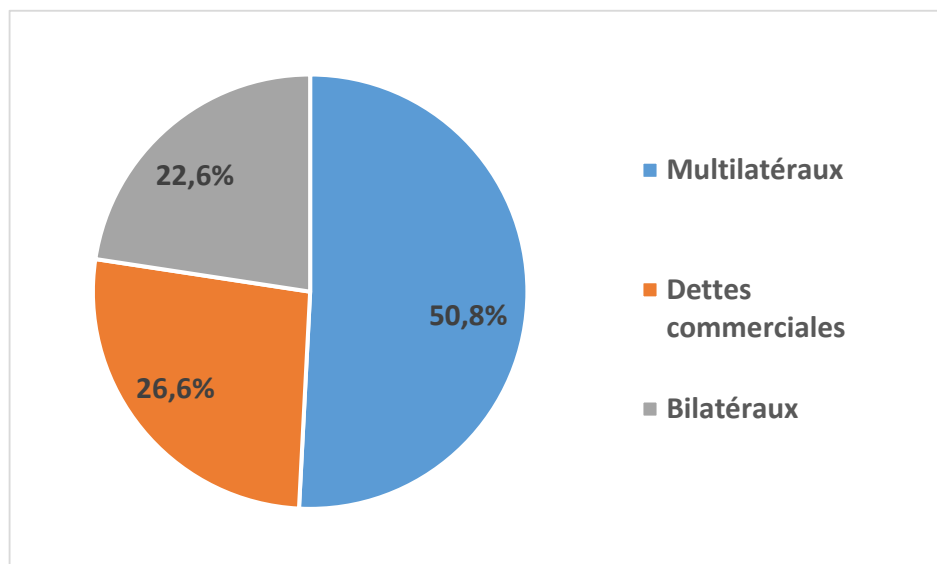
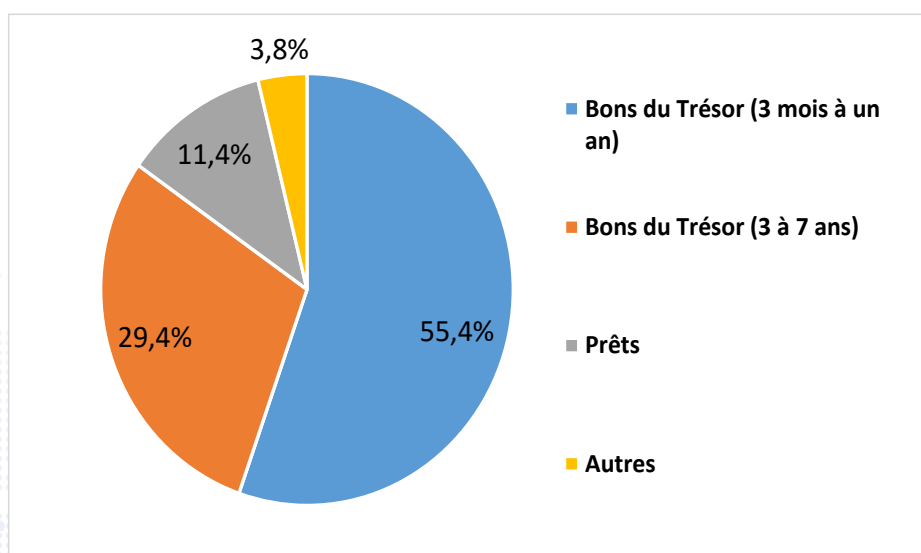


Figure 3 : Décomposition de la dette domestique publique, 2020



Indicateurs régionaux : Océan Indien

Indicateurs Pays	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
<i>Population (M hab.) ONU, 2020</i>	0,9	27,7	1,3	0,1
<i>Croissance démographique (%) ONU, 2015-2020</i>	2,2	2,7	0,2	0,7
Macroéconomie				
<i>PIB (Mds USD) FMI, 2020</i>	1,2	13,6	11,4	1,1
<i>PIB/hab (USD) FMI, 2020</i>	1 362	502	8 993	11 639
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI, 2020</i>	-0,5	-4,2	-15,8	-13,4
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI, 2020</i>	1,1	4,2	2,5	1,2
Finances Publiques				
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI, 2020</i>	-0,1	-4,2	-10,4	-16,9
<i>Dette publique (%PIB) FMI, 2020</i>	26,8	43,6	87,8	98,4
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI, 2020</i>	27,7	31,7	20,7	46,4
Echanges				
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED, 2019</i>	-14,8	-10,2	-23,5	-39,5
<i>Exportation française vers (MEUR)*</i>	35,6	378,0	554,8	56,2
<i>Importation française depuis (MEUR)*</i>	13,8	562,7	261,2	102,4
<i>Balance courante (%PIB) FMI, 2020</i>	-0,4	-6,5	-11,3	-29,1
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) FMI, 2020</i>	10,8	2,9	2,6	1,5
<i>Réserves de change (mois d'import) FMI, 2020</i>	7,9	4,9	13,5	4,1
Développement				
<i>IDH, BM, 2020</i>	0,55	0,53	0,80	0,80
<i>Espérance de vie à la naissance (2015-2020) ONU</i>	64,0	66,5	74,8	73,3
<i>Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM</i>	17,6	77,6	0,2	1,1
<i>Emissions de CO2 par habitant (tonnes) BM 2014</i>	0,20	0,13	3,35	5,42
Notation Dette Douveraine				
S&P	-	-	-	-
Moody's	-	-	Baa2	-
Fitch	-	-	-	B+
Politique Monétaire				
<i>Taux directeur **</i>	1,04	-	1,85	4,94

CONTACTS

Kenya, Somalie, Burundi, Rwanda

Page pays : [Kenya](#) / [Somalie](#) / [Burundi](#) / [Rwanda](#)

Twitter : [DG Trésor Kenya](#)

Contact : Jérôme BACONIN jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

En collaboration avec l'ambassade de France à Kigali : quentin.dussart@diplomatie.gouv.fr

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

Page pays : [Madagascar](#) / [Seychelles](#) / [Maurice](#) / [Comores](#)

Twitter : [DG Trésor Madagascar](#)

Contact : Frédéric CHOBLET frederic.choblet@dgtresor.gouv.fr

Ethiopie, Erythrée, Djibouti

Page pays : [Ethiopie](#) / [Djibouti](#) / [Erythrée](#)

Contact : Anne-Brigitte MASSON anne-brigitte.masson@dgtresor.gouv.fr

Ouganda, Soudan du Sud

Page pays : [Ouganda](#) / [Soudan du Sud](#)

Contact : Suzanne KOUKOU PRADA suzanne.koukouprada@dgtresor.gouv.fr

Tanzanie

Page pays : [Tanzanie](#)

Contact : Annie BIRO annie.biro@dgtresor.gouv.fr

Soudan

Page pays : [Soudan](#)

Contact : Rafael SANTOS rafael.santos@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique de Nairobi
(jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr).

Rédacteurs : SER de Nairobi et SE de l'AEOI.

Pour s'abonner : sary.zoghely@dgtresor.gouv.fr

Crédits photo : ©DGTresor